



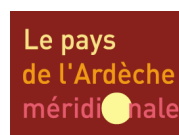
LE PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ARDECHE MERIDIONALE

Rapport final

*Ce rapport fait suite au rapport intermédiaire
(bilan et diagnostic) remis en décembre 2010*

Etude réalisée avec les soutien financier de :



12 AVRIL 2011

MODIFIÉ LE 6 JUIN



9 rue des Tuilliers – 69003 LYON - Tel. 04 78 01 45 27 - Fax. 04 78 01 10 51
www.argoesiloe.com - info@argoesiloe.com
Siège social : 20 rue du commandant René Mouchotte – K117 – 75014 PARIS
Sarll au capital de 74 400 € - RCS Paris B - SIREN 393 294 111 – NAF 7022 Z



Parc Millésime – Bâtiment 4 -119, rue Michel Aulas – 69400 LIMAS – Tel. 04 74 02 66 53 – Fax. 04 74 60 68 37
Siret 480 721 927 000 14 RCS Villefranche

SOMMAIRE

1. Rappel des objectifs et enjeux de la mission

1.1	Contexte, objectifs et enjeux initiaux de la mission.....	4
1.2	Schéma global d'intervention.....	5

2. Rappel des principales conclusions de la phase 1 - Bilan et diagnostic

2.1	Opportunités et menaces du territoire.....	6
2.2	Avis sur la mission d'assistance à la prospection et au développement économique	7
2.3	Proposition d'axes de travail.....	7

3. Les groupes de travail thématiques

3.1	Objectifs des groupes de travail.....	9
3.2	La mobilisation au sein des groupes.....	10
3.3	Recueil des fiches actions construites en groupes de travail.....	12
3.4	Zoom sur les actions de communication.....	36

4. Le groupe de travail gouvernance

4.1	Enseignements de ces groupes de travail sur l'action économique du Pays et sa gouvernance	37
4.2	Proposition d'une nouvelle organisation du fonctionnement et de la gouvernance : l'option de reprise des 3 défis du CDDRA.....	38
4.3	Une proposition de fonctionnement.....	40
4.4	Stratégie du Pays vs Stratégie perçue du CDDRA.....	41
4.5	Une nouvelle approche de l'action économie emploi formation du Pays.....	42

► 1. Rappel des objectifs et enjeux de la mission

1.1 Contexte, objectifs et enjeux initiaux de la mission

Le Pays d'Ardèche Méridionale est le soutien technique et financier pour les porteurs de projets mettant en œuvre les actions contractualisées dans le cadre du CDPRA. Le Pays est porté par un syndicat mixte (SYMPAM) qui, avec la structure informelle « Mission d'Assistance et de Promotion et au Développement Economique » (MAPDE-AM) est actuellement acteur, aux côtés des collectivités et acteurs du territoire, pour initier ou porter plusieurs actions à l'échelle du territoire.

Depuis 2006, la Mission d'Assistance à la Promotion et au Développement Economique de l'Ardèche Méridionale a ouvert la voie à de nouvelles réflexions et surtout à la mutualisation d'actions. Sa dimension de « structure informelle » lui a permis d'aborder avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire (depuis les Communautés de communes jusqu'aux organisations représentant les entreprises), les préoccupations d'aménagement du territoire et de diffusion de l'activité économique sur l'ensemble du territoire couvert par le Pays.

Le Pays s'interroge sur l'opportunité (et la nécessité) de traiter désormais un certain nombre d'enjeux dans le cadre d'actions communes avec des objectifs communs. Ainsi, certaines actions concrètes d'intérêt général dont la mutualisation du futur parc économique du Vinobre et l'animation de la pépinière d'entreprises Espéridou, donnent une vision assez explicite de ce qu'est au quotidien une démarche commune, démarche qui préfigure assez bien ce que pourrait être le mode d'action d'une « Agence de développement économique ».

Nous avons souligné, dans notre proposition d'intervention, un certain nombre d'enjeux qu'il fallait prendre en compte dans le cadre de cette réflexion. Ces propositions ont été enrichies des résultats du travail d'enquête terrain réalisé en phase 1.

Ces enjeux étaient mis en relation avec des contraintes ou des exigences:

Dépasser les diversité des moyens (entre CC) et d'enjeux et s'affranchir des contraintes d'éloignement

- ⇒ Tout projet partagé doit prendre en compte les diversités de vision (et souvent la méconnaissance des enjeux des différentes composantes du Pays) et la concurrence entre territoires
- ⇒ L'élaboration d'un projet commun doit associer toutes les communautés de communes

Mobiliser les acteurs du territoire autour d'un projet commun

- ⇒ Valider leur volonté d'accompagner et de partager les orientations et actions proposées

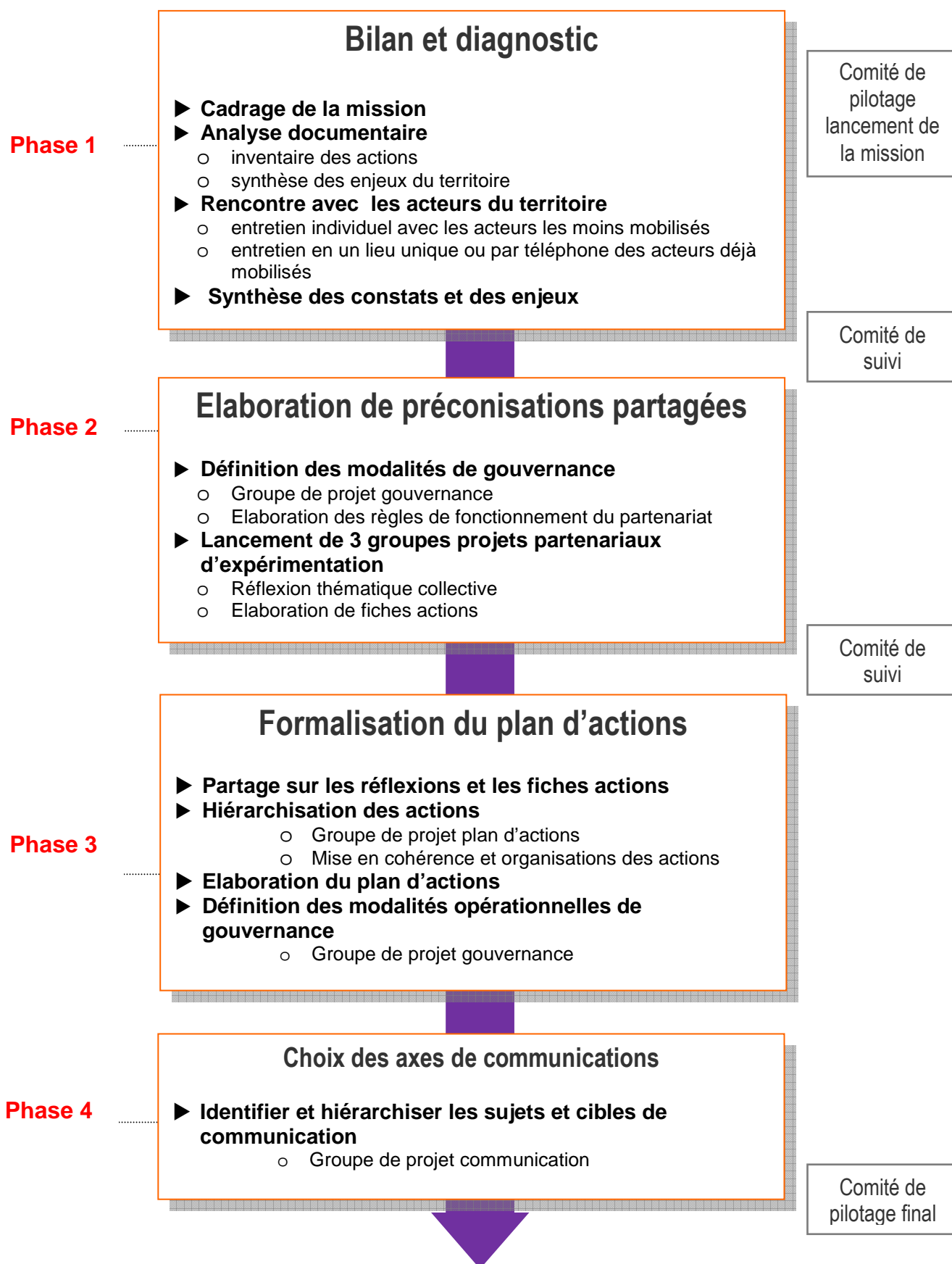
Une partie du chemin vers un partage d'actions et d'enjeux déjà réalisée et à valoriser

- ⇒ Actions communes déjà engagées (futur parc d'activités du Vinobre, PFIL Ardèche sud Initiative, gestion d'une pépinière d'entreprises, ...)

En toile de fond : les enjeux de la préparation du CDDRA, le plan climat énergie et territoire et la révision de la Charte du Parc Naturel Régional

- ⇒ Elus et techniciens des collectivités, représentants des mondes économiques, sociaux sont déjà très sollicités. Trop de réunions nuisent au bon fonctionnement et surtout à la compréhension des enjeux globaux.

1.2 Schéma global d'intervention



► 2. Rappel des principales conclusions de la phase 1 – bilan et diagnostic

2.1 Opportunités et menaces du territoire

Opportunités	Menaces
Un potentiel touristique en développement : <i>Grotte Chauvet, attractivité grands sites, Parc Naturel...</i>	Territoire dépendant d'un tourisme « subi » d'où une forte saisonnalité de l'activité économique
Opportunités économiques et de communication autour de l'espace Grotte Chauvet, sous réserve que l'angle soit bien économique et non « touristique »	« Distance » maintenue entre tourisme et économie qui s'ajoute à la pression immobilière et fragilise les possibilités de développement nouveau
Un développement de population retraitées => Une population à potentiel	Un développement de population retraitées => Déséquilibre croissant de la pyramide des âges
Des potentiels de développement d'activités de transformation / valorisation des ressources agro du territoire	Fuite d'actifs vers d'autres territoires (populations jeunes) sans retour et non compensée par une politique en faveur de l'accueil ou du maintien d'actifs
Des stratégies de filières pouvant être développées (bois, agro, image, tourisme, énergies...)	Renouvellement de l'activité essentiellement tertiaire => une économie trop résidentielle, insuffisamment productive

► Equilibre territorial :

- 4 grandes entités, « territoires de vie », avec des spécificités propres et une forte dominante rurale
- Des agglomérations de taille modeste (Aubenas, Privas, Le Teil, Bourg-saint-Andéol...)
- Les infrastructures sont limitées sauf en bordure de Vallée du Rhône
- => une image d'enclavement
- Forte croissance démographique (Grand Bassin d'Aubenas et Sud Ardèche) portée majoritairement par l'arrivée des + de 55 ans tandis que l'on constate un départ non compensé des jeunes vers d'autres territoires

► Tissu économique :

- Tissu économique diversifié et constitué à 95% de TPE/PME
- 99 créations d'entreprises pour 10 000 habitants => **une forte dynamique de création**
- Régime de l'auto entrepreneur dominant (53%)
- Une économie de plus en plus résidentielle et de moins en moins productive
- Une économie touristique en mutation

► Emploi :

- Fort taux de chômage
- Près de la moitié des emplois pour le grand bassin d'Aubenas
- Faiblesse de la part de l'emploi salarié privé
- Qualité de l'emploi dégradée - fuite d'actifs vers d'autres territoires
- Difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée

2.2 Avis sur la mission d'assistance à la prospection et au développement économique

► Des actions réalisées qui manquent d'ambition...

- Prospective : réalisation de 3 études structurantes à l'échelle du Pays (Schéma Territorial de Développement Économique, Services aux entreprises et aux salariés et Étude d'opportunité Mission économique)
- Opérationnelle : actions diffuses, principalement de communication (Pépinière, forum CCI, créateurs via ASI, promotion du centre d'affaires...)

... avec des moyens alloués conséquents

- Un budget de 150 K€ en phase 1 + transitoire (2004 à 2006) + 150 K€ en phase 2 – tranche 1 (2006 à 2008)
- Un « reste à engager » de 130 K€ environ au démarrage de la phase 2 – tranche 2 (2009 à 2010)

► Un manque de visibilité et de lisibilité de ses actions :

- Beaucoup d'acteurs interrogés se posent la question du rôle de la mission d'assistance
- **Son intitulé ne semble plus traduire le contenu de ses actions** (« assistance » et « prospection » sont inadaptés)
- La mission est considérée comme « mal née » et semble s'être progressivement construite comme « une figure imposée »
- Son positionnement est particulièrement flou vis-à-vis de la commission économie/emploi/formation du Pays
- La visibilité de ses actions semble souffrir d'un manque de diffusion de l'information

► Un avenir incertain :

- Une mobilisation (élus notamment) inégale et en perte de vitesse (8 CC jamais représentées par les élus)
- L'articulation avec les autres instances en suspens : Commission EEF du Pays, Ardèche Développement...
- Des partenaires économiques (notamment CC) qui souhaitent désormais « passer à l'action »
- Quelle incidence du futur CDDRA sur son rôle ?

2.3 Proposition d'axes de travail

Compte tenu des attentes des acteurs locaux du développement économique emploi et formation, quelques principes de travail doivent être pris en compte :

- Donner la priorité à un développement endogène reposant sur les ressources et les forces vives du territoire
- Positionner le Pays dans une posture d'appui (apport d'ingénierie) aux opérateurs locaux
- Positionner le Pays dans un rôle de « chef d'orchestre » (coordination des chargés de mission éco des CC déjà en place...) tout en laissant leurs prérogatives aux opérateurs locaux (application d'un principe de subsidiarité)
- Favoriser une articulation très fine des compétences entre les différentes instances supra-territoriales (Consulaires, Ardèche Développement)

De manière générale, l'action économique du Pays doit désormais se placer dans un réseau. Au sein de ce réseau territorial, suivant les dossiers, telle ou telle composante a ou aura une responsabilité plus grande ce qui veut dire aussi bien pour les élus que pour les techniciens, un changement définitif de pratiques avec disparition de la logique « hiérarchique » classique avec un centre et des satellites qui se rallient aux actions.

Au cours des entretiens réalisés dans le cadre de cette première phase de l'étude, nous avons demandé quels besoins les acteurs identifiaient en matière d'action économique. Il en est ressorti les éléments suivants :

Des demandes formulées

- Mener des actions à l'échelle « Pays » (avec une insistance sur le mot « action »)
- Attente des Communautés de Communes vis à vis de capacités techniques (appui, ingénierie)
- Démarches et projets communs sur les enjeux fonciers, ZAE, pépinière, tourisme, ressources naturelles, relations avec le monde agricole...
- Développement d'une action (outil ?) de gestion du foncier à l'échelle du Pays (dont foncier agricole)
- Intégration des approches « développement économique » et « développement touristique »

Des enjeux non cités facteurs de risque

- Peut-être le seul territoire au sein duquel aucun propos ni étude ne fait de l'**innovation**, un axe de développement
- Absence de politique d'accueil des nouveaux actifs – habitants
- Absence d'anticipation sur les effets de la **réforme des collectivités territoriales**
- Un manque d'ambition des acteurs concernant le développement économique

Compte tenu de cet ensemble d'éléments, nous suggérons des **pistes de travail sur la politique économique du Pays et le rôle actuel et futur de sa Mission économique**

- Réfléchir à un dispositif d'accueil des nouveaux actifs – nouveaux habitants
- Affiner la stratégie de développement économique emploi formation du Pays (cf. Schéma Territorial de Développement Économique)
- Repenser la nature des relations et le pilotage entre la Mission d'Assistance et la Commission Economie E/F (gouvernance...)
- Repositionner les rôles entre les instances économiques du Pays et les autres instances supra-territoriales (endogène/exogène)
- Remédier aux besoins de développement des entreprises à potentiel (innovation...) – instauration d'un outil de dialogue avec les dirigeants
- Encourager une articulation entre développement économique et développement touristique

Autant de chantiers susceptibles de participer à l'élaboration du futur CDDRA :

La question de la communication posée dans la consultation, étant transversale, elle ne pourra être traitée qu'une fois ces pistes de travail étudiées et priorisées. La position des communautés de communes sur ce sujet est pour l'instant très « prudente » et les choix en la matière devront être issus d'une nouvelle expression de besoin pour servir des actions.

► 3. Les groupes de travail thématiques

3.1 Objectifs des groupes de travail

3.1.1 Faire travailler les gens ensemble

L'une des principales problématiques identifiées en amont de notre intervention¹, était celle de la mobilisation de la communauté des opérateurs pour travailler sur des sujets d'intérêt collectif. Il s'agissait à la fois des élus et techniciens des communautés de communes, mais aussi des structures support de l'action en matière de développement économique (et plus largement de l'emploi-formation, du tourisme...).

Cette hypothèse de départ a été confirmée au cours de la phase d'évaluation de la mission d'assistance à la prospection et au développement économique (manque de mobilisation des élus notamment ; cloisonnement des univers « économie » et « emploi-formation », etc.) et ce, malgré des exemples de réalisations collectives encourageantes.

Notre proposition d'intervention a donc fait le pari d'une mobilisation forte et permanente, que ce soit dans la phase d'observation, à travers les entretiens auprès de personnes ressources sur l'ensemble du territoire (y compris les territoires habituellement moins « actifs »), mais aussi au travers des groupes de travail des phases suivantes.

Ainsi, en concertation avec le Pays, ont été invités à participer aux groupes de travail des représentants de toutes les sphères économiques du territoire, y compris des représentants des structures supra territoriales.

La méthode a consisté à annoncer dès le départ l'intention de faire émerger en commun des pistes d'actions nouvelles répondant à des besoins communs à l'échelle du territoire et à trouver rapidement le chemin de l'idée au projet en proposant aux acteurs volontaires de jouer un rôle de précurseurs pour le compte de l'ensemble des acteurs du Pays.

Ces notions de vitesse de la démarche et de concrétisation possible sont certainement deux clés de succès de ce type de démarche.

3.1.2 Faire émerger des pistes d'actions collaboratives

Une fois les acteurs rassemblés autour d'une même table, l'enjeu a été de faire émerger des pistes de travail partagées et ayant valeur d'exemple, afin notamment d'en faire des bonnes pratiques diffusables sur le territoire.

Aussi, la construction de ces fiches actions a bien entendu pris en compte la zone d'intervention « Pays » mais a privilégié l'implication d'une diversité d'opérateurs y compris à des échelles infra (entités territoriales, communautés de communes, PNR...) et pris le parti de l'expérimentation avec les volontaires.

La construction de ces fiches actions est le fruit d'un travail collaboratif. Celui-ci confirme qu'il est possible de faire travailler ensemble les acteurs du territoire et de faire émerger de leurs travaux des propositions concrètes et attractives.

Ces actions, sans être trop ambitieuses ont le mérite d'être lisibles et cohérentes entre elles. Elles ont par ailleurs l'avantage d'avoir une portée rapide (facilité de mise en œuvre) avec notamment une inscription à très court terme dans le CDDRA en cours d'écriture, ou lorsque ce n'est pas le cas, en se raccrochant à des projets en cours (ex : SIG du Conseil Général).

¹ Cf. cahier des charges : « En 2010 un questionnaire adressé aux 21 communautés de communes composant le Pays de l'Ardèche Méridionale a été établi afin de connaître les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Mission d'Assistance à la Promotion et au Développement Economique de l'Ardèche Méridionale. 13 Communautés de communes ont répondu au questionnaire... ».

Enfin, bien que la question du portage de ces actions soit régulièrement renvoyée vers le groupe gouvernance, c'est à dire vers le Pays, chacune de ces actions tend à activer le principe de subsidiarité au bénéfice de l'intérêt collectif. On perçoit en effet une attente de la plupart des opérateurs de voir le Pays se positionner comme pilote de ces actions, notamment au titre du CDDRA.

On notera également une très bonne acceptation du découpage du territoire en 4 entités aux caractéristiques spécifiques puisque ce nouvel échelon territorial sert de cadre (permanent ou transitoire) à plusieurs propositions d'actions.

3.2 La mobilisation au sein des groupes

Chacun des 4 groupes de travail (3 groupes thématiques et 1 groupe gouvernance) s'est réuni à deux reprises. Ce sont au total 39 personnes² différentes, dont 8 élus, qui se sont mobilisées dans ces groupes de travail. Néanmoins la mobilisation aura été très inégale entre les groupes d'une part et d'une session à l'autre d'autre part.

Thème	1 ^{ère} session		2 ^{nde} session	
La mise en réseau des développeurs économiques et l'instauration d'un dialogue territorial	24/01/2011 <i>Lachapelle /s Aubenas</i>	18 participants	21/02/2011 <i>Lachapelle /s Aubenas</i>	10 participants
Tourisme <u>et</u> économie – peut-on penser autrement ?	24/01/2011 <i>Lachapelle /s Aubenas</i>	9 participants	21/02/2011 <i>Lachapelle /s Aubenas</i>	5 participants
L'accueil de nouveaux arrivants	03/02/2011 <i>Vinezac</i>	5 participants	03/03/2011 <i>Lachapelle /s Aubenas</i>	4 participants
La gouvernance sur l'action économique emploi-formation	03/02/2011 <i>Vinezac</i>	6 participants	03/02/2011 <i>Vinezac</i>	4 participants

On constate en effet que la mobilisation sur les premières sessions a été assez forte (notamment pour deux groupes) tandis qu'elle s'est érodée sur les secondes (sessions organisées à 1 mois d'intervalle environ).

Outre les éventuelles problématiques logistiques (localisation/éloignement...) nous pouvons tenter d'apporter plusieurs explications à ce constat :

- Une « concurrence » entre les réunions : à titre d'exemple la seconde session sur la mise en réseau des développeurs économiques se tenait de façon concomitante avec une réunion « Pays » sur le sujet du développement durable.

Cela fait écho avec la profusion de réunions pointée du doigt par bon nombre de personnes ressources interviewées en phase 1.

- Un intérêt marqué pour la réflexion en vue de l'émergence de projets et d'actions (cf. rapport intermédiaire phase 1) mais un intérêt a priori moindre pour la réflexion plus « pratique » sur les modalités de mise en œuvre de ces projets et/ou actions...

Ce qui renvoie à une remarque faite lors des premières sessions par les 3 groupes sur la difficulté à identifier clairement les choix de développement et les priorités du Pays. Cet obstacle justifie la demande faite entre les sessions d'un bref rappel sur les priorités stratégiques.

Sur ce point nous avons également pu constater une tendance des opérateurs à laisser au Pays le soin de se saisir de ces questions pratiques. Cela peut certainement s'expliquer par l'attente d'une prise en charge des moyens à mettre en œuvre par l'intermédiaire du nouveau CDDRA.

² Liste des participants aux réunions des groupes de travail en annexe

En résumé dès lors qu'il s'agit de mener une réflexion/action à l'échelle du pays,

On constate :

- un intérêt, même prudent, pour cette proposition,
- un intérêt confirmé lorsqu'est affirmée la volonté d'être très opérationnel et de mettre en œuvre dans un délai court,
- une reconnaissance de facto de la pertinence de l'échelle Pays pour certains types d'action,
- un intérêt pour l'approche expérimentation (qui rejoint certaines facilités de montages de projets communs sur des découpages de territoires plus réduits).

Mais on peut se heurter à :

- l'effet tangible de la prolifération de réunion avec phénomène d'autoconcurrence, point que la démarche n'a pu éviter,
- une mauvaise perception des priorités du pays qui bloquent le passage de la réflexion à la proposition d'action, écueil assez facilement dépassée par un éclaircissement de cette stratégie au cours d'une des réunions,
- une certaine difficulté à faire la part entre les possibles actions nouvelles et celles en discussion dans le cadre de la préparation du CDDRA, sujet qui a été dépassé à partir du moment où les actions CDDRA ont été comprises comme « cohérentes » avec les actions nouvelles proposées.

Enseignements :

Le niveau (nombre) et la qualité des participants (élus ou techniciens) décroît systématiquement d'une session à l'autre. On peut y voir un problème de disponibilité, ou peut aussi penser que les enjeux ayant été clairement posés à la première réunion, seuls sont venus les plus mobilisés. Compte tenu de la « production » de fiches projets, cette seconde analyse paraît plausible. Ce d'autant que sur le groupe « développeurs », qui a connu le plus fort recul de participation, les projets de sujets ont donné lieu à de bons échanges entre deux sessions.

La mobilisation des élus, difficile lors de la première session a encore chuté pour la seconde. Ce constat recoupe un point identifié lors des enquêtes et depuis la première session de chaque groupe : la perception du portage politique est faible et attendue. Et bien entendu la multiplication des réunions et le chevauchement des thèmes et des responsabilités ne facilite pas la présence active.

3.3 Recueil des fiches actions construites en groupes de travail

ACTION N°1

Veille, Observation et Offre de services aux entreprises

Enjeux :

2 axes forts de la commande politique :

- Equilibrer le développement économique sur le territoire
- Gérer au mieux les ressources naturelles notamment le foncier

Avoir la connaissance des besoins, des projets et des problèmes des entreprises et échanger avec les autres territoires (élus et développeurs eco) sur ces points.

C'est l'idée de mise en place d'un dialogue dirigeant, lien direct et régulier avec les entreprises.

Les réponses à apporter aux entreprises doivent être globales et passent par le décroisement des acteurs. Pour ce faire il est nécessaire d'alimenter et d'étayer le discours du développeur économique vis-à-vis des porteurs de projets (créateurs, entreprises, territoires...) pour une meilleure réactivité ainsi qu'une plus grande articulation, notamment avec les opérateurs spécialisés.

Anticiper grâce à une veille sur les enjeux sectoriels et économiques.

« Garder à l'esprit que la compétence économique est exercée par les communautés de communes. »

Objectif général de l'action :

Disposer d'une aide à la décision pour tous les élus en priorité. Pouvoir également en faire un outil mobilisable pour l'entreprise dans son développement.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Apporter des réponses à une échelle territoriale pertinente (donc adaptée à l'enjeu traité)
- Collecter puis diffuser des informations dans une dynamique d'anticipation en vue d'apporter une véritable aide à la décision
- Disposer d'une analyse partagée et qualitative des informations fondant l'aide à la décision pour rendre ces informations compréhensibles et exploitables.

Pré requis et liens avec les autres actions :

- Lien avec les outils existants (observatoire CG, observatoire MDEF, tableau de bord DIRECCTE), capacités de veille et collecte d'info des consulaires (CCI, CM, CA ...)

Descriptif des opérations :

- Quelles sont les grandes étapes de l'action ?
 - Réunion de cadrage
 - Présentation de ce qui existe
 - Recueil des besoins (incontournables) auprès des élus, techniciens et entreprises
 - Elaboration d'un premier cahier des charges (1 commande et 1 calendrier) « ouvert »
 - Adaptation des outils existant (ex : observatoire CG/MDEF) : échelons territoriaux d'analyse, typologie d'informations...
 - Expérimentation sur chacun des 4 territoires de vie
 - Diffusion et mise à disposition de l'information
 - Alimentation permanente du système de veille / observation
 - Evaluation et révision du cahier des charges au bout d'un an d'expérimentation
- Quel est le contenu opérationnel de ces étapes ?

- Groupe de travail du réseau du développement économique
- Expérimentation du dispositif de veille / observation
- Mise en place d'un dialogue avec les dirigeants par les communautés de communes (à l'occasion de contacts entrants ou sortants)

Territoire concerné :

- Les entités territoriales (Montagne Ardéchoise ; Grand Bassin d'Aubenas ; Vallée du Rhône ; Sud Ardèche) en priorité (CC = trop petit ; Pays = trop grand).

Le Conseil Général précise que son observatoire traite des données collectées à l'échelle des communes. Aussi, il est tout a fait possible de les consolider à des échelles intercommunales, entités territoriales ou Pays.

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
<i>A définir par le groupe Gouvernance</i>	Pilotage de l'action
Conseil Général	Collecte et traitement statistique <i>Mise à disposition de l'observatoire selon convention</i>
Acteurs Emploi / Formation (DIRECCTE, MDEF, CTEF)	Outils statistiques de l'emploi/formation : progiciel pour l'extraction et l'analyse facile des données quelque soit l'échelle territoriale + outil SIG <i>Risque lié au manque de fraîcheur des données</i>
PNRMA	
Pays	Demande (préparation du SCOT)
Communautés de Communes	Demande <i>Elus : Aide à la décision</i> <i>Techniciens : offre de services aux porteurs de projets</i>
Acteurs filières	Approche sectorielle

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

Pas d'action fléchée sur cette demande dans le CDDRA. Cela repose sur un travail de mise en réseau des développeurs économiques et de l'emploi-formation et d'une volonté politique.

- *Le travail à réaliser suppose donc des moyens humains dédiés au sein du Pays d'Ardèche Méridionale (ou au sein d'une autre structure, mais laquelle?). A noter que les moyens dévolus à l'observatoire économique du Conseil Général ne permettent pas de répondre à des demandes sur tous les sujets, au fil de l'eau.*
- *Via ces moyens dédiés, permettre d'assurer une réciprocité indispensable à la qualité et à la pérennisation de l'action dans une logique de "donnant donnant".*
- *Nécessité de partir des besoins (dont prise en compte des besoins thématiques) et avancer « step by step ».*
- *Nécessité d'un encadrement sur l'engagement des acteurs (cahier des charges).*

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Conventionnement CG / CC
- Identification de nouveaux besoins
- Mobilisation de l'information par les entreprises

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Par une meilleure identification des besoins du territoire en matière économique (au sens large), amélioration qualitative de l'offre de services aux entreprises sur le territoire. Aide à la décision en matière économique pour les élus et aide à l'action en faveur du développement économique pour les techniciens.

Plus grande proximité entre le territoire et ses entreprises.

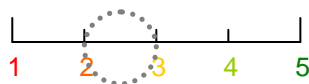
- Pilier "social"



Partage de ressources inter-structures. Mise à disposition de moyens d'appui à l'action et à la prise de décision y compris pour les territoires les moins outillés.

Meilleure réponse de la collectivité en faveur du maintien et du développement de l'emploi et de la formation sur le territoire. Le dialogue avec les entreprises peut également avoir un rôle de sensibilisation.

- Pilier "environnement"



Meilleure gestion des ressources naturelles (notamment le foncier) par une offre de services orientée « besoins » (et non « offre ») notamment grâce à la dynamique d'anticipation.

Communication et diffusion de l'action :

- Communication auprès de l'ensemble des communautés de communes du territoire de l'existence d'outils mobilisables, de leurs capacités et des modalités de leur sollicitation (notamment en vue de conventionnements).
- Utilisation des supports existants (ex : Echos d'Ardèche / CG).
- Edition et transmission d'une note (ex. sous format 4 pages) de tendances périodiques (ex : indicateurs économiques, emploi/formation, fonciers et immobilier...) et territoriales (ex : à l'échelle des 4 entités territoriales) à l'ensemble des structures de développement de l'économie – emploi – formation de l'Ardèche Méridionale.
Et/ou insertion dans les supports existants (ex : Echos d'Ardèche).

ACTION N°2

L'appui en ingénierie des projets locaux de développement de l'économie, de l'emploi et de la formation

Enjeux :

2 axes forts de la commande politique :

- solidarité et équilibre territorial
- volonté de mutualisation de moyens et d'harmonisation des interventions

Répondre à une demande des communautés de communes (mutualisation de compétences, d'outils et de méthodes pratiques dans une dynamique d'action) et en même temps, réinterroger le Pays sur son rôle d'appui auprès des communautés de communes (rôle de conseil).

Objectif général de l'action :

Pour les opérateurs dotés de compétences en ingénierie : échanger et partager son expérience et ses compétences.

Pour les opérateurs non dotés de compétences en ingénierie : disposer d'un appui ponctuel ou thématique et se professionnaliser sur ces questions.

Observation/question en suspens : « Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à partager des chargés de mission ».

Objectifs opérationnels de l'action :

- Capitaliser les expériences des communautés de communes (ex : cahiers des charges liés à des études, méthodes de résolution de problématiques locales, guides d'entretien...).
- Conventions de mise à disposition de moyens, compétences, ressources ?
- Outil en ligne de partage de ressources documentaires ?

On doit travailler ensemble sur ce qu'on a déjà fait (pour répondre plus facilement à des besoins « structurés ») et on doit travailler à ce qu'on pourrait faire mais en sortant de nos habitudes de collaboration et en ayant une approche à géométrie variable.

Pré requis et liens avec les autres actions :

- Nécessité de réciprocité dans les échanges.

Territoire concerné :

- Toutes les Communautés de Communes.

Toutes les communautés de communes sont concernées. Selon le type de besoins, elles peuvent être soit en demande d'appui soit en apport.

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
<i>A définir par le groupe Gouvernance</i>	Pilotage de l'action
Communautés de communes	Partage d'expériences et de moyens Sollicitation d'appuis externes
Pays	Appui en ingénierie, dans la continuité de ses missions actuelles
Chambres consulaires	Soutien ponctuel sur demande ?
PNRMA	Appui en ingénierie aux communautés de communes de son périmètre d'intervention.
Conseil Général ?	<i>Nous contribuerons aux travaux dans la mesure de nos disponibilités et avec toujours la volonté d'apporter une plus-value par rapport à l'existant</i>

« Le Conseil Général est en charge de l'animation du Réseau PACE, qui associe largement au-delà des seules structures dont le cœur de métiers est la création d'entreprise (les communautés de communes sont membres du réseau) et n'est pas en mesure d'animer un autre réseau ».

« Cette animation est par ailleurs le facteur essentiel du bon fonctionnement d'un réseau quel qu'il soit. »

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

Pas d'action fléchée sur cette demande dans le CDDRA. Cela repose sur un travail de mise en réseau des développeurs économiques et de l'emploi-formation et d'une volonté politique. Nécessité de dégager des moyens humains.

Un exemple cité : En Royans Vercors, ils ont une fois par mois un CODEL qui rassemble tous ceux qui ont en charge du développement économique + acteurs de l'emploi/formation en vue : d'échanges d'informations, d'expériences, d'échanges sur les dossiers (par ex ces créateurs que nous avons tous vu passer frapper à nos différentes portes...). Les chargés de mission viennent 4 à 6 fois par an, voir pour certains de façon systématique, tous les mois.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Réciprocité des échanges (à moyen terme).

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



La professionnalisation des opérateurs par ce biais doit permettre une progression qualitative de l'offre de services en matière économique (au sens large) sur l'ensemble du territoire.

- Pilier "social"



Solidarité territoriale. Professionnalisation des opérateurs. Réciprocité des échanges.

- Pilier "environnement"

Non directement impacté.

Communication et diffusion de l'action :

- Animation du réseau des développeurs économiques et de l'emploi-formation et lien avec l'ensemble des réseaux.
- Animation des outils de partage de ressources. Et information auprès de toutes les communautés de communes de l'existence de ces outils, et des modalités de leur sollicitation/alimentation.
- Communication ciblée auprès des communautés de communes susceptibles d'être les plus en demande. *Leur implication régulière dans le(s) réseau(x) sera un premier pas dans la recherche de réciprocité.*

ACTION N°3

Gestion cohérente des enjeux du foncier et de l'immobilier

Enjeux :

2 axes forts de la commande politique :

- solidarité et équilibre territorial
- volonté de mutualisation de moyens et d'harmonisation des interventions

Malgré la disparition de la taxe professionnelle (remplacée depuis par la CET), les comportements en matière de création de zones d'activité n'ont pas évolué (on peut comprendre la volonté des élus de poursuivre leur politique d'attraction/de maintien d'entreprises et de création d'emplois).

A terme, un SCOT va obliger les élus à se mettre autour d'une table pour se mettre d'accord. La zone d'activité du Vinobre est un exemple réussi de démarche concertée. Cependant, il est probable que certaines communautés de communes ne soient pas encore préparées à cette nouvelle logique de mise en commun de moyens et d'enjeux. Enjeux qui doivent prendre en compte de la raréfaction des ressources d'une part et de la nécessaire atteinte d'une taille critique pour voir se développer une offre de services aux entreprises et aux salariés.

Enjeu corollaire : des solutions sont aujourd'hui prévues pour l'accueil de créateurs sur des activités tertiaires (pépinières notamment), mais qu'en est-il des solutions de sortie ? Il existe un risque patent de fuite des projets vers d'autres territoires. Ces projets doivent être préparés très en amont.

Objectif général de l'action :

Avoir un regard permanent sur l'enjeu aussi bien du foncier que de l'immobilier est indispensable à la cohérence des projets, notamment sur les zones d'activités.

Fournir aux élus un outil d'aide à la décision

Cumuler de l'expérience dans l'utilisation du SIG pour alimenter une (des) action(s) ciblée(s).

Objectifs opérationnels de l'action :

- Avoir une connaissance actualisée de l'immobilier et du foncier disponible.
- Anticiper les mouvements immobiliers des entreprises.
- Alimenter le SIG du Conseil Général.
- Disposer d'un historique (une « photo » annuelle) des disponibilités foncières et immobilières (via le SIG) et analyser les évolutions.

Pré requis et liens avec les autres actions :

- Prise en compte de l'étude sur les services (2010)
- Le SIG mis en œuvre par le CG et devant faire l'objet de conventions de mise à disposition va être un véritable outil d'aide à la décision.
- Lien avec l'action de veille / observation : le dialogue dirigeant permet d'être en alerte très en amont sur les besoins et projets de l'entreprise (dont projet de déménagement, extension ...).

Ex. une entreprise est actuellement en pépinière ; elle a 10 salariés et connaît un fort développement ; la pépinière ne peut pas lui attribuer davantage de surfaces (risque locatif une fois l'entreprise partie) ; cette entreprise prévoit d'atteindre le seuil des 20 salariés à échéance d'un an. Un dialogue dirigeant (actuellement réalisé de façon informelle) a permis d'identifier ce besoin en amont ainsi que des besoins annexes (besoins RH, GPEC ...) ; soit autant de sujets pouvant être partagés par le réseau.

Territoire concerné :

Le Pays.

La recherche de la taille critique peut se faire à l'échelle des bassins de vie (cf. les 4 entités territoriales).

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
<i>A définir par le groupe</i> Gouvernance	Pilotage de l'action
Conseil Général	Mise à disposition du SIG selon convention et maîtrise de l'évolution de l'outil (+ gestion de l'historique).
Communautés de communes (surtout les élus)	Stratégie de développement du foncier et de l'immobilier : explicitation de cette stratégie (lorsqu'elle existe) et échange d'informations sur les projets
Pays	Construction du SCOT
Communautés de communes (surtout les techniciens)	Utilisation et alimentation du SIG

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

Pas d'action fléchée sur cette demande dans le CDDRA. Cela repose sur un travail de mise en réseau des développeurs économiques et de l'emploi-formation et d'une volonté politique. Nécessité de dégager des moyens humains.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Conventonnement CG / CC
- Dialogues dirigeants ayant identifié des besoins immobiliers / fonciers
- Mise à jour du SIG par les CC
- Partage des informations sur l'actuel et les projets pour travailler au SCOT

Indicateurs d'évaluation Développement Durable:

- Pilier "économie"



Aide à la décision en matière de foncier/immobilier. Favoriser (via le SCOT) un schéma d'accueil des entreprises avec une chaîne immobilière complète et cohérente. Pour les jeunes entreprises, dépasser le cadre des solutions de primo-implantation. Eviter ainsi la fuite des entreprises vers d'autres territoires.

- Pilier "social"

Non directement impacté.

- Pilier "environnement"



Meilleure gestion des ressources naturelles (notamment le foncier).

Communication et diffusion de l'action :

- Animation du réseau des développeurs économiques.
- Communication auprès de l'ensemble des communautés de communes du territoire de l'existence d'outils mobilisables, de leurs capacités et des modalités de leur sollicitation (notamment en vue de conventionnements).
- Animation de ces outils de partage de ressources.

ACTION N°4

Relancer le développement économique par le tourisme : expérimentation dans les villages de caractères

Enjeux :

2 axes forts de la commande politique :

Fixer ou re-développer une activité économique permanente dans les villages de caractère en utilisant le tourisme comme levier et notamment :

- les visites
- la mise en valeur du patrimoine
- une offre de produits (ex : alimentaire) / services

Equilibrer le développement économique sur le territoire en rapprochant action économique, tourisme et agriculture

Objectif général de l'action :

Utiliser le levier de la découverte et de la valorisation du patrimoine des villages touristiques d'Ardèche pour mobiliser les populations et générer une dynamique favorable à une fréquentation de ces lieux tout au long de l'année par une clientèle « qualitative » (public axé gastronomie, culture...) et ainsi re-développer des services marchands de proximité dans les villages.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Organisation de formations pour les habitants
 - Accueil des touristes et visiteurs (référence greeters Pas de Calais)
 - Accompagnement des visites et valorisation du patrimoine
- Développer les visites des villages de caractère
- Développer l'activité économique (hébergement, restauration, vente de produits locaux...) par la création d'une offre de produits / services.

Pré requis et liens avec les autres actions :

Pré requis

- Travailler sur la base du volontariat : il faut que les parties prenantes aient envie ; il faut leur donner envie
- Ne pas se piéger dans l'obligation d'associer toutes les organisations
- Commencer même avec seulement quelques villages et faire un retour rapide d'expérience

Autres actions en lien

- Action à mettre en lien avec la préparation (des élus, des habitants...) à l'accueil (nouveaux habitants nouveaux actifs... et touristes)
- Proximité avec les actions concernant le Projet Espace de restitution grotte Chauvet
- Actions liées à la revitalisation

Descriptif des opérations :

- Quelles sont les grandes étapes de l'action ?
 - Identifier les villages du réseau des villages de caractère
 - Rencontrer l'ensemble des partenaires, futures parties prenantes
 - S'accorder sur le qui fait quoi et sur les objectifs de la démarche
 - Définir les modalités d'accompagnement des projets sélectionnés par l'appel à projet
 - Rédiger le cahier des charges de l'appel à projet
 - Diffuser le cahier des charges de l'appel à projet et sélectionner les projets

Territoire concerné :

Le Pays d'Ardèche Méridionale

Le Sud-Ardèche est l'entité territoriale qui concentre a priori le plus de villages de caractère. Néanmoins, il n'y a pas de raisons d'exclure de la démarche les villages des autres territoires.

Un appel à candidature à l'échelle du Pays serait donc une solution à privilégier. L'objectif étant de capter a minima 1 ou 2 candidatures de villages pour chaque entité territoriale du Pays. Ce point de départ est notamment favorable à un élargissement « global » de la démarche ultérieurement.

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
Le Pays d'Ardèche Méridionale	Pilotage de l'action ; portage de l'appel à projets
Réseau des villages de caractère	Relais et participants de l'appel à projets <i>(n'étant pas constitué en association, le réseau ne peut a priori pas porter l'action)</i>
Ardèche Tourisme (ADT 07)	Réservation / booking des séjours avec nuitée (gîtes...) <i>Egalement pilote du réseau des villages de caractère</i>
Professionnels de l'hôtellerie (fédération / syndicat)	Partenaires et ambassadeurs / prescripteurs : diffusion de l'offre auprès de leur clientèle
Professionnels de la restauration ?	Partenaires et ambassadeurs / prescripteurs : diffusion de l'offre auprès de leur clientèle
Population / Greeters - population permanente - résidents secondaires	Animation bénévole des visites individuelles en toutes saisons
Guides professionnels	En partenariat avec les greeters, animation des visites collectives, notamment en haute saison
Bistrot de Pays	Relais d'information ; points de départ et de rassemblement des visites ; commercialisation de l'offre de produits / services
Chambre d'Agriculture - Goûtez l'Ardèche - Bienvenue à la Ferme	Diffusion de l'offre de produits, notamment agroalimentaire (inspiration de « ColiPays » à la Réunion) Découverte et hébergement à la ferme
Artisans d'art	Offre de produits / services <i>En lien avec l'action prévue par le CDDRA vis-à-vis de ce public et auprès duquel sont fléchés certains moyens.</i>
Chambres d'hôtes et gîtes	

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

Les moyens dépendent de l'ambition et de l'organisation du dispositif :

- s'il est nécessaire d'appuyer l'ouverture de commerces relais dans ces villages, il faut prendre en compte des investissements en bâtiment ;
- si on travaille avec moins de moyens, il faut cibler prioritairement des villages qui disposent déjà d'un commerce sur lequel on peut s'appuyer.

ACTION 30 - Valorisation des loisirs de pleine nature

- 30.1 : « Mise en place de dispositifs de découverte ludique / sportive du patrimoine »

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de candidats à l'appel à projet et répartition géographique
- Nombre d'habitants / résidents secondaires formés
- Développement de l'activité (fréquentation, chiffre d'affaires) pour les hébergeurs et restaurateurs du territoire et origine (prescription) de la clientèle
- Satisfaction des habitants à participer au dispositif (y compris au sens de vecteur d'intégration des nouvelles populations).

Il est à noter que le développement de nouvelles activités économiques est considéré comme ne relevant pas des acteurs immédiatement concernés par cette action. Ce qui est prédominant ici est davantage la création d'un climat favorable à de nouvelles installations (génération de flux plus récurrents et plus qualitatifs de touristes).

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Rapprochement entre action économique, tourisme et agriculture. (Re-) développement d'une « vie économique et marchande » à l'année dans certains villages. Développement d'un tourisme qualitatif.

- Pilier "social"



Mise à contribution des populations comme « acteurs de la démarche » (dont formations). Les populations également « bénéficiaires » des retombées de la démarche. Contribuer à la fixation de nouvelles populations sur le territoire. Création ou redéveloppement de services de proximité.

- Pilier "environnement"



Favoriser la consommation de produits (et services) locaux. Redéveloppement d'une offre économique et commerciale de proximité et ainsi limiter les déplacements. Encourager la réhabilitation de certains villages à potentiel.

Communication et diffusion de l'action :

- Diffusion de l'appel à projets.
- Diffusion de « l'offre » dans les relais touristiques.
- Opportunités de communication média (articles presse régionale, reportages...).
- Communication a posteriori de l'action (après une période « test ») auprès de l'ensemble des communautés de communes. Nouvel appel à projets...

ACTION N°5

Développer des offres de services touristiques groupées pour « fixer », en court séjour, des visiteurs « excursionnistes » (à la journée)

Enjeux :

3 axes forts de la commande politique :

- Rapprocher sur le terrain les enjeux tourisme économie agriculture
- volonté de mutualisation de moyens et d'harmonisation des interventions
- diffuser le tourisme sur l'ensemble du pays

Pour le tourisme, le temps de l'économie de cueillette semble se terminer et les touristes sont de plus en plus attirés par la possibilité de rencontres et d'interactivité avec les habitants du territoire (agriculteurs, artisans d'art...). Actuellement, la mise en réseau (ex : hébergeur + agriculteur) se fait le plus souvent à une échelle très locale (communale ou communes voisines).

Enjeu : donner de l'ampleur à ces mises en réseau en s'appuyant sur le démarrage d'actions type Rando bistrots.

Objectif général de l'action :

Imaginer des propositions d'offres touristiques groupées permettant aux acteurs de percevoir un intérêt et un bénéfice immédiat de la démarche (ex. développer une activité hors saison pour les saisonniers afin de leur permettre d'avoir une activité plus pérenne ; diffuser de façon plus équilibrée les retombées économiques du tourisme...).

Cible intermédiaire : acteurs du tourisme local :

- hébergeurs (hôtels, maisons d'hôtes, gîtes),
- CHR (cafés, hôteliers et restaurateurs),
- prestataires culturels institutionnels et privés (musées, lieux de patrimoine, organisateurs de concerts, de festivals, activités de loisirs liées aux sciences (astronomie...), etc...),
- distributeurs d'offres sportives et de loisirs sportifs (organisateur et guides de randonnées, prestataires d'activités aquatiques et nautiques, prestataires d'activités aéronautiques (montgolfière, parapente...) prestataires d'activités équestres, etc...),
- exploitants agricoles ...

Cible finale :

Touristes de longs et courts séjours

Objectifs opérationnels de l'action :

- Diffuser la fréquentation touristique sur des parties du Pays qui n'en bénéficient pas assez
- Proposer des offres groupées intégrant notamment une offre d'hébergement pour fixer davantage les touristes « zappeurs » sur le territoire de l'Ardèche Méridionale.
- Favoriser la multiactivité dans les offres groupées (randonnée en moyenne montagne, canyoning, balades équestres, visites d'exploitations agricoles, soirées festivals...)
- Prendre en compte les enjeux de mobilité

Pré requis et liens avec les autres actions :

- C'est déjà ce que vont proposer (sans hébergement) les bistrots de Pays en s'inspirant du concept « rando bistrot » (marque déposée : *quid de l'adaptation du concept ?*)
 - Ex. Rando-bistrot (Forcalquier en PACA) relayé par les bistrots de Pays : randonnée pédestre + découverte de produits du terroir + repas en bistrot de Pays + balades patrimoniales (dont visite d'exploitation agricole...)
- Identification des pratiques de « Mon Pays ma fête » (redécouverte du Pays à travers des activités encadrées, sportives, culturelles, gastronomiques... en groupes ou en famille) : « le public est composé à 95 % d'ardéchois et ceux qui résident en dehors du Pays sont hébergés chez les amis ou la famille ».
- Les hébergeurs seront difficiles à mobiliser sur ce type d'offres si on ne redimensionne pas (ex. rando-gîte-bistrot) ou si l'on ne fait pas évoluer la cible

Descriptif des opérations :

- 1) évaluation des rando bistrot (analyse de la demande)
 - Ex. « quelles évolutions attendues dans le format ou le contenu ? »
 - Ex. « est-ce qu'un couplage avec un gîte peut intéresser ? »
- 2) conception d'une offre élargie à partir des rando bistrot et diffusion de l'offre

Territoire concerné :

- Le Pays d'Ardèche Méridionale

Les bistrots de Pays, supports de l'opération sont répartis sur l'ensemble du Pays.

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
?	Pilotage et animation <i>Le Pays n'aura pas les moyens d'animer une extension auprès des hôteliers ; en revanche, des passerelles peuvent être trouvées</i>
Ardèche Tourisme (ADT 07) Ardèche résa	Réservation / booking des séjours avec nuitée (gîtes...) <i>Etre en conformité sur les aspects réglementaires</i>
Bistrots de Pays	Relais d'information ; points de départ des activités et de rassemblement des touristes
Hébergeurs (gîtes, hôtels...)	Partie prenante de l'offre redimensionnée : prescripteurs et bénéficiaires

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

ACTION 17 - Développement des activités de découverte hors-saison en lien avec les spécificités du territoire

- 17.2 : Confortation de l'offre d'activités culturelles / patrimoniales (dont musées et événementiels dédiés)
- 17.4 : Structuration d'une destination touristique adaptée à tous (formation / sensibilisation des acteurs)

ACTION 19 - Structuration / professionnalisation des acteurs

- 19.1 : Soutien à l'animation et aux actions collectives des 2 TACT « nouvelle génération »

ACTION 20 - Mise en œuvre du plan de développement économique des métiers d'art

- 20.1 : Création d'une route des métiers d'art en lien avec le PNR

ACTION 30 - Valorisation des loisirs de pleine nature

- 30.2 : Qualification / mise en réseau des sites et équipements dédiés « activités de pleine nature »

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Développement de l'activité (fréquentation, chiffre d'affaires) pour les hébergeurs, restaurateurs et autres opérateurs économiques impliqués du territoire
- Evolution (positive) de la durée de séjour des touristes sur un même lieu

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Décloisonnement de certains « mondes » : économie, tourisme, agriculture, culture... Développement de nouvelles offres économiques, avec une meilleure diffusion sur l'année et sur le territoire. Mise en réseau des opérateurs économiques.

- Pilier "social"



Encourager la consommation des offres culturelles et patrimoniales.

- Pilier "environnement"



Prise en compte des enjeux de mobilité. Favoriser la consommation de produits et services (notamment touristiques) locaux.

Communication et diffusion de l'action :

-
-
-

ACTION N°6

Développer des solutions innovantes de mobilité touristique

Enjeux :

3 axes forts de la commande politique :

- Prendre en compte le projet Grotte Chauvet
- Travailler les enjeux de mobilité
- Diffuser le tourisme sur l'ensemble du pays

Préparer le territoire à recevoir en vue du Grand Projet Chauvet. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler autrement ; le territoire est en effet condamné à innover, notamment en matière d'accès au territoire et de déplacement au sein du territoire (mobilité intra Pays et inter territoires touristiques en Ardèche Méridionale), étant donné la faiblesse de ses infrastructures.

Objectif général de l'action :

Développer des solutions (innovantes) de mobilité touristique au sein de l'Ardèche Méridionale associant le secteur public et le privé.

Innover : proposer une offre de mobilité sans nécessairement chercher une demande spécifique à laquelle coller. L'offre doit donc être diversifiée, à l'image des besoins ; les visiteurs recherchent de la souplesse et des services. Par ailleurs, il faut tenir compte d'un comportement de zapping.

Objectifs opérationnels de l'action :

- S'appuyer sur les opérateurs privés : favoriser une mise en commun de leurs moyens et de leurs besoins pour prendre le relais de l'offre publique en proposant des schémas de transport articulés avec l'existant.
- S'appuyer sur les nouvelles pratiques de déplacement (co-voiturage, autopartage) et sur les nouveaux modes (voitures électriques...) pour faire émerger de nouvelles offres sur le territoire et en faire un argument auprès des touristes qui n'ont pas de véhicule ou ne veulent pas l'utiliser.
- Satisfaire les nouveaux habitants et les résidents secondaires par l'apport de solutions complémentaires et par la même, impacter le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire (consommation mieux répartie sur le territoire)
- Contribuer à changer l'image (enclavement) du territoire y compris auprès des habitants
- Le tourisme au service du territoire...

Pré requis et liens avec les autres actions :

- Prise en compte de la mobilité dans l'environnement proche de l'ERG
- Utilisation des résultats de l'audit du Conseil Général et Audit de l'association Mobilité 06-07
- Coïncidence possible avec la candidature UNESCO qui requiert un travail sur la mobilité durable ;
- Cohérence avec les approches développement durable du CDDRA

Descriptif des opérations :

- 1) Benchmark d'expériences remarquables mises en œuvre sur d'autres territoires.
- 2) Brassage d'idées (forums ?) en vue d'affiner les besoins et identifier des solutions pouvant être déployées sur le territoire.
 - Solutions de mobilité (mixité des solutions, articulation avec l'existant...)
 - Travailler sur le « détournement » de solutions existantes (transports scolaires), ou sur leur évolution (taxis collectifs...).
 - Intervention d'experts de différents types de solutions pour accélérer les réflexions
 - Conditions d'accès et modèle économique (ex : billetterie unique ?)

- 3) Rédaction et diffusion d'un appel à projets/idées auprès des opérateurs privés et en lien avec un ou plusieurs territoires pilotes (groupements de 3 ou 4 CC).
- 4) Grâce aux projets proposés dans l'appel à idées et aux résultats du benchmark et du brassage d'idées, soumettre, dès l'été 2011, des scénarii/propositions possibles en matière de mobilité aux touristes présents sur le territoire (sous forme de mini sondages ou de questionnaires à remplir chez et avec les hébergeurs et offreurs d'activités touristiques). Un forum en ligne, à destination des habitants et des touristes, peut également être envisagé pour tester d'une part des attentes, et d'autres part des solutions.

Une « préfiguration » de l'offre « Mobilité touristique autrement en Ardèche Méridionale » sur des territoires pilotes du Pays peut être testée dès cet été.

Territoire concerné :

Le Pays d'Ardèche Méridionale

Il faut le faire en priorité là où ça ne se ferait pas naturellement. Le projet doit se mettre en place à l'échelle de plusieurs (3 ou 4) communautés de communes.

Exemple de territoire pilote : Beaumes Drobie + Val de Ligne + ...

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
Communautés de Communes	<i>Maître d'ouvrage local CC volontaires</i>
Transporteurs privé (cars, taxis, ...) indépendants ou concessionnaires services publics	<i>AMO / Maîtres d'oeuvre</i>
Copil GPRA Chauvet	<i>Réflexion partagée sur l'articulation des différentes solutions sur l'ensemble du territoire (créer du lien entre les projets)</i>
Collectivités Territoriales	<i>Compétence transport / Co-financement</i>
Hébergeurs et opérateurs du tourisme (canoë, campings...) qui disposent de moyens de transport passagers propres..)	<i>Optimisation de l'exploitation des équipements disponibles sur le territoire</i>

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

« Il est difficile de travailler sur une telle action sans être assuré que les projets qui en découlent seront finançables ».

ACTION 9 - Elaboration / mise en œuvre d'un schéma territorial de développement des modes doux / collectifs de transport

- 9.1 : Le soutien à la création/animation d'une agence de mobilité pour valoriser l'offre existante et sensibiliser aux nouvelles mobilités sur les trois premières années (fonct).
- 9.2 : L'adaptation de l'offre de transport aux besoins des publics prioritaires (TAD ; covoiturage...)
- 9.3 : La structuration de réseaux de transport collectif / à la demande
- 9.4 : La mise en place d'infrastructure / équipements favorisant les modes doux et/ou lents (voies vertes, vélo routes, vélo rail, train touristique de l'Ardèche Méridionale...).

Délais / calendrier :

La mise en œuvre de ces actions doit tenir compte de la saisonnalité. La problématique est en effet différente selon que l'on se situe en haute saison ou hors saison. On peut considérer que le hors saison est prioritaire pour favoriser la diffusion des séjours sur le territoire.

Selon les supports utilisés (ex : détournement de l'utilisation des transports scolaires), le calendrier de mise en œuvre doit être adapté (ex : préparation dès juin des parcours scolaires).

La question de la mobilité étant posée dans le cadre de la candidature UNESCO, elle pourrait y être intégrée pour tout ou partie (avec un impact potentiellement favorable sur la candidature). Cependant, le programme d'action de ce projet doit être rédigé très prochainement. Il est donc urgent de préparer la mise en œuvre de cette action.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de CC impliquées dans la démarche
- Mobilisation des opérateurs privés (transport, hébergement, offreurs de services touristiques)
- Couverture territoriale
- Emergence de solutions nouvelles
- ...

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Sollicitation des opérateurs du secteur privé du transport (notamment des opérateurs locaux) sur de nouvelles opportunités de marché. Développement de l'activité touristique par un meilleur accès à certaines zones du territoire (et accès facilité pour des publics non véhiculés).

- Pilier "social"



Satisfaire les nouveaux habitants et les résidents secondaires par l'apport de solutions complémentaires de déplacement et par la même, impacter le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire (consommation mieux répartie sur le territoire).

- Pilier "environnement"



Favoriser les modes de transport doux et collectifs. Optimiser les flux de transports de touristes de l'extérieur vers le territoire d'une part et au sein du territoire d'autre part.

Communication et diffusion de l'action :

- Diffusion de l'appel à projets.
- Communication auprès du grand public (résidents et visiteurs) sur l'offre nouvellement créée : mise à jour des plaquettes des offres touristiques (insertion des nouvelles modalités d'accès/desserte).
- Création d'un site Internet ad'hoc (identifier les solutions de mobilité notamment la multimodalité, mesurer les temps de parcours...).

ACTION N°7

Sensibiliser, impliquer et engager les élus dans une démarche volontariste d'accueil

Enjeux :

Prise de conscience d'une difficulté d'implantation en Ardèche Méridionale et d'une diversité des situations selon les territoires (attractivité, déficit de population habitudes de travail...).
Constat que les élus sont la clé de voûte tant vis-à-vis des nouveaux arrivants que des conditions d'accueil qu'ils favorisent.

Objectif général de l'action :

Etre en capacité de se positionner en tant que territoire d'accueil grâce à une démarche volontariste, partenariale et transversale.

Objectifs opérationnels de l'action :

3 types d'action :

- Sensibiliser les élus aux enjeux de l'accueil, avec une vision globale et multi thématique (Cf. tryptique : conditions d'activité, de réceptivité, et d'habitabilité).
- Inciter à l'engagement de leurs collectivités dans la mise en œuvre d'une démarche volontariste d'accueil
- Amener les élus à être acteurs dans le dispositif d'accueil à l'échelle du Pays.

Pré requis et liens avec les autres actions :

- S'appuyer sur les démarches déjà initiées par le P.N.R
- S'assurer au préalable de l'engagement du Pays à ce que la politique d'accueil soit la pierre angulaire de sa politique
- Définir des engagements atteignables pour être un territoire d'accueil efficace
- Favoriser la capitalisation des expériences
- Prendre en compte les actions des trois sites de proximité en matière d'accueil
- Identifier, adapter et transposer les actions réalisées dans le cadre du Carrefour d'Accueil
- Concevoir un mode de sensibilisation en profitant d'un événement local (à l'échelle d'une Communauté de Communes ou d'une commune) pour engager cette réflexion.

Descriptif des opérations :

- Quel est le contenu opérationnel de cette action ?
 1. Sensibilisation des élus
 - Organiser des séquences sensibilisations/échanges entre élus régulièrement (2 à 3 fois par an)
 - S'engager dans une démarche volontariste d'accueil et la partager
 2. Implication des élus
 - Participation aux « assises de l'accueil » portées par le P.N.R fin 2011 (tous les 2 ans)
 - Accompagnement des envies des élus, être en capacité d'apporter des réponses à des envies identifiées :
 - Désignation d'un référent technicien/élu par territoire
 - Organisation des acteurs pour y répondre
 - Echanges d'expériences
 - Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants par les élus locaux afin de les connaître, de prendre en compte leurs besoins et leur proposer un référent

3. Engagement ou accompagnement des collectivités

Il faut trouver les moyens de devenir un territoire d'accueil efficace et le garantir.

- Accompagner les élus à se saisir de ces questions, et donc accompagner les communautés de communes à ce que leur projet de territoire participe à la politique d'accueil. Il faut miser sur :
 - L'accompagnement de ceux qui ont la capacité à agir sur les conditions d'accueil
 - Le soutien des expérimentations qui permettront à plus long terme aux points d'accueil d'être opérationnels s'ils se créent : accès au logement, accès au foncier, connaissance fine de l'offre de services... et tout cela en lien avec ce qui se fait également au niveau de Créafil directement pour les porteurs de projets.
- Elaborer une charte d'engagements atteignables pour harmoniser l'accueil sur tout le territoire :
 - Se positionner comme territoire d'accueil
 - Être un territoire d'accueil efficace

Territoire concerné :

- Le Pays d'Ardèche Méridionale :
- Les entités territoriales (Montagne Ardéchoise ; Grand Bassin d'Aubenas ; Vallée du Rhône ; Sud Ardèche)
- Les communautés de communes

Acteurs concernés :

Qui	Implication opérationnelle
Le Pays	Co-pilotage technique et politique de l'action Expérimentation d'une manière de travailler de façon conjointe
Le P.N.R (fin 2011)	
Les sites de proximité	Transferts d'expériences Sensibilisation sur la politique d'accueil Expertise transversale Accompagnement transversal
Les Communautés de Communes et communes	Désignation de référents, expérimentation. Acteurs relais. Mise en œuvre Espace d'implication des élus. Implication des binômes
MDEF Ardèche Méridionale	

Moyens à mettre en œuvre / Inscription dans le CDDRA :

ACTION 12 - Appui à la mise en œuvre du plan d'actions «2011 - 2014» de la MDEF

- 12.6 : « Mise en place d'un dispositif global d'accueil et d'intégration de nouvelles populations en Ardèche méridionale. »

ACTION 21 - Etudes de détection des potentiels d'implantation d'activités nouvelles

Délais / calendrier :

- Date prévue de mise en œuvre de l'action : Au lancement des « assises de l'accueil » fin 2011
- Durée prévue de l'action : Permanente.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre d'élus présents aux réunions de sensibilisation
- Nombre de référents techniques/élus désignés
- Nombre de nouveaux arrivants et de porteurs de projets accueillis
- Nombre de nouveaux arrivants et de porteurs de projets installés

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Politique volontariste d'accueil d'actifs et d'entrepreneurs (créateurs et repreneurs) à intégrer dans la stratégie du Pays. Contribution au développement, au renouvellement et à la pérennisation du tissu économique local.

- Pilier "social"



Accueil et intégration des familles. Contribution aux équilibres et repositionnements démographiques (rajeunissement de la population). Equilibre du développement territorial.

- Pilier "environnement"



Fixer les actifs sur le territoire. Rapprocher les lieux de domicile et de travail. Faire de l'Ardèche Méridionale un territoire de vie et de travail. Limiter ainsi les flux entrants et/ou sortants de travailleurs entre le territoire et les territoires voisins. Limiter de fait leur empreinte carbone.

Communication et diffusion de l'action :

- Organisation d'une rencontre annuelle entre élus et nouveaux actifs avec la possible présence des structures relais (d'information et techniques) de terrain en continuité des échanges.
- Réserver des temps de rencontre élus/nouveaux arrivants dans les événements locaux (culturels, économiques...).
- Informer régulièrement les élus sur le sujet de l'accueil (projets d'implantation, nouvelles arrivées...).
- Instaurer, via les techniciens, une veille simple mais régulière des bonnes pratiques (sur d'autres territoires notamment) en matière d'accueil/maintien des nouvelles populations, en vue de relayer l'information aux élus (mise à jour permanente de la sensibilisation).
- Création de supports (grand public) dédiés et/ou mise à jour des supports existants, notamment pour insister sur la dimension et l'engagement « Pays ».

ACTION N°8

Soutien à l'accueil, à l'installation et au maintien des nouveaux arrivants

Enjeux :

Dans une préoccupation globale d'équilibre du développement territorial, il s'agit pour le Pays de mettre en œuvre une politique d'accueil qui fasse une place aux nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants visés sont à la fois les nouveaux actifs (prioritaires), les membres des familles et les retraités.

Objectif général de l'action :

Le Pays doit être en capacité de formuler clairement et de mettre en œuvre ce qu'il peut proposer aux nouveaux arrivants pour faciliter leur accueil, leur installation et leur maintien.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mettre en cohérence l'ensemble des actions et dispositifs existants ou envisagés au sein du projet de CDDRA pour constituer une offre complète d'actions facilitant l'accueil l'installation et la « fixation » des nouveaux habitants en Ardèche méridionale
- Placer cette action opérationnelle en suite et complément de l'action sensibilisation à l'accueil.
- La déployer différemment suivant les territoires.
- Impliquer les différents secteurs économiques y compris les services à la personne dans la démarche mais également le monde associatif et culturel
- La sociologie des nouveaux arrivants : sont concernés les ménages bien sur mais également les familles monoparentales, les familles recomposées (enjeu fort sur le logement et les activités enfants /ados)

Pré requis et liens avec les autres actions :

- Exploiter l'expérience, les outils et le programme d'actions du PNR/du Site de Proximité Sud-Ardèche/ intégrer l'ensemble des éléments du CDDRA / de Créafil
- Envisager l'action à des échelles territoriales pertinentes: les définir et les cartographier
- Envisager des profils sociologiques de nouveaux arrivants très variés

Descriptif des opérations :

- Grandes étapes de l'action ?

Identifier et structurer l'ensemble de « l'offre ». Cette offre, en lien avec l'action « sensibilisation, le soutien aux nouveaux arrivants », prendra en compte les thèmes suivants :

- Logement
 - Emploi
 - Locaux d'activités
 - Culture
 - Transports
 - Services à la personne
 - Services aux entreprises
 - Commerce et artisanat de proximité
- Contenu opérationnel de ces étapes

Pour chacun des thèmes, il conviendra en priorité de :

- utiliser les actions du CDDRA, en adaptant ou dédiant certaines/ou parties des actions au public des nouveaux arrivants, (actions prioritaires en évitant le risque de discrimination par rapport aux habitants plus anciens)

- la déclinaison de ces actions sur le volet Accueil nouveaux arrivants s'appuiera sur les actions existantes au sein du Carrefour de l'accueil pour le territoire commun Parc/PNR, (avec vigilance relative à l'ancienneté du Carrefour -2003- et à la révision de la charte PNR en cours),
- s'interroger sur la pertinence de généraliser ces actions sur l'ensemble du territoire Pays
- Optimisation de l'utilisation des ressources techniques et financières disponibles

Territoire concerné :

- Le Pays d'Ardèche Méridionale
- Des territoires prioritaires et d'expérimentation

Acteurs concernés :

Qui ?	Implication opérationnelle ?
Pays et PNR	Co-pilotage de l'action : et expertise ingénierie pour le PNR
Sites de proximité	Relais d'information et relais technique (dossiers...)
Communautés de communes	Relais d'information et relais technique (dossiers...)
Monde associatif	Relais terrain, accompagnement, parrainage,
communes	Logement, services à la personne...
Monde économique (tous secteurs y compris agriculture)	Recrutement, accompagnement installation, création, reprise
MDEF	Formation, parcours, conseil
Acteurs en réseau (

Moyens à mettre en œuvre³ :

De par la transversalité de cette fiche action, un nombre important d'actions en cours ou en projet peuvent être « fléchées » accueil des nouveaux arrivants. Ce constat est particulièrement frappant lorsqu'on explore les actions envisagées dans le prochain CDDRA.

Délais / calendrier :

- Date prévue de mise en œuvre de l'action : si intégrée comme priorité par le Pays dans le prochain CDDRA ? démarrage... dès signature, et en attendant

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Avoir x actions clairement fléchées « nouveaux arrivants »
- Nombre de nouveaux arrivants accueillis/maintenus
- Nombre de nouveaux arrivants (habitants et créateurs d'activité) sur des territoires pour l'instant non concernés (ou réfractaires)

³ Cf. détail des lignes CDDRA mobilisables sur cette action en annexe

Indicateurs d'enjeu « Développement Durable » :

- Pilier "économie"



Politique volontariste d'accueil d'actifs et d'entrepreneurs (créateurs et repreneurs) à intégrer dans la stratégie du Pays. Contribution au développement, au renouvellement et à la pérennisation du tissu économique local.

- Pilier "social"



Accueil et intégration des familles. Contribution aux équilibres et repositionnements démographiques (rajeunissement de la population). Equilibre du développement territorial.

- Pilier "environnement"



Fixer les actifs sur le territoire. Rapprocher les lieux de domicile et de travail. Faire de l'Ardèche Méridionale un territoire de vie et de travail. Limiter ainsi les flux entrants et/ou sortants de travailleurs entre le territoire et les territoires voisins. Limiter de fait leur empreinte carbone.

Communication et diffusion de l'action :

- Organisation d'une rencontre annuelle entre élus et nouveaux actifs avec la possible présence des structures relais (d'information et techniques) de terrain en continuité des échanges.
- Création de supports (grand public) dédiés et/ou mise à jour des supports existants, notamment pour insister sur la dimension et l'engagement « Pays ».

3.4 Zoom sur les actions de communication

La majeure partie des besoins en matière de communication en lien avec les actions construites au cours de ces groupes de travail semble dirigée vers une communication interne au Pays. Plus précisément, il s'agirait en premier lieu de tenir là un rôle d'information et/ou de sensibilisation en faveur des élus locaux.

La phase d'évaluation qui a précédé ces groupes de travail avait elle aussi mis en exergue un manque de connaissance (ou des connaissances souvent erronées) vis-à-vis des actions et projets mis en œuvre ou accompagnés par le Pays ainsi que par des structures techniques (ex. MDEF ou ASI). Ce déficit de connaissance est par ailleurs à l'origine d'une confusion fréquente des rôles.

L'arrivée de nouvelles populations, les mandatures de nouveaux élus ou encore le changement et l'arrivée de techniciens sur les territoires sont autant de raisons de diffuser de façon régulière une information claire et à jour quant aux actions et projets portés ou accompagnés par le Pays, notamment dans le cadre du CDDRA.

Cette communication doit permettre de donner des éléments de compréhension à des chefs d'entreprises, à des élus ou à des techniciens sur les éléments de changement de leur environnement :

- mutations sociales et démographiques
- évolution des comportements touristiques
- impact des réformes politiques (ex : réforme des collectivités)
- ...

L'objectif final est donc une « mise à niveau » des compétences économiques (au sens large) locales.

Outre les quelques préconisations quant à la diffusion régulière d'indicateurs à jour issus des observatoires et systèmes d'information territoriaux (cf. groupe de travail N°1 et N°3), des manifestations d'envergure peuvent être envisagées.

Ces manifestations pourraient prendre la forme de séminaires ou de forums (ex. format inspiré des forums innovation tourisme & culture) au cours desquels seraient présentés ces nouvelles pratiques (ex. marketing touristique) à partir de l'intervention d'experts « métier » (ex. l'ADT) et de témoignages extérieurs.

Ces événements fédérateurs seraient par ailleurs une occasion de recenser, en un temps unique, les besoins des territoires en lien avec les thématiques présentées (ex. besoins en matière d'ingénierie) en vue de monter des actions collectives territoriales en conséquence.

Enfin, au-delà de l'objectif de découverte ou de mise à niveau, ces temps de rassemblement peuvent également être l'occasion d'une réflexion renouvelée afin de prendre en compte au mieux les nouveaux enjeux et les évolutions identifiées. Cela pourrait dès lors se matérialiser par des tables rondes en marge du séminaire, impliquant également les techniciens du territoire.

En lien avec les thématiques abordées au cours des groupes de travail, nous avons identifié deux sujets qui pourraient se prêter à ces pratiques :

- l'accueil des nouveaux arrivants :
 - o sensibilisation des élus aux enjeux relatifs à cette question
 - o mise à niveau de la connaissance de chacun quant aux pratiques existantes en A.M
 - o détection des « envies » d'agir des et besoins d'appui des communautés de communes
 - o tables rondes thématiques autour des différents leviers d'actions mobilisables
- le lien entre économie et tourisme :
 - o sensibilisation des élus aux enjeux relatifs à cette question
 - o mise à niveau de la connaissance de chacun quant aux pratiques existantes en A.M et quant aux projets en cours, notamment autour du Grand Projet Chauvet
 - o présentation des « appels à projets » en amont de leur diffusion officielle
 - o détection des « envies » d'agir et des besoins d'appui des communautés de communes

► 4. Le groupe de travail « gouvernance »

4.1 Enseignements de ces groupes de travail sur l'action économique du Pays et sa gouvernance

- Une adhésion à l'échelle Pays pour la réflexion et l'action

Le travail des 3 groupes a validé très concrètement la capacité à concevoir et proposer des actions qui doivent être expérimentées et peuvent être diffusées à l'ensemble du territoire. Même en prenant en compte les interrogations des participants lors de leur venue aux premières sessions (et parfois leur scepticisme) et en actant la perte de participation entre 2 réunions (voir en début de rapport), il n'est pas contestable que le Pays soit compris comme une échelle pertinente pour mener/articuler des actions, mutualiser des moyens et diffuser les pratiques.

On peut penser que la convergence de réflexions et propositions menées dans d'autres cadres (préparation du futur CDDRA, négociation de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, réflexions autour du Grand projet Grotte Chauvet...) ont facilité cette recherche d'une échelle pertinente.

- La compréhension de la stratégie du Pays et de son rôle est un véritable enjeu de communication et d'action

C'est l'un des enseignements de cette démarche. Les 3 groupes ont, dès la première réunion, exprimé sous diverses formes le besoin d'avoir un cadre de travail clairement exprimé et affirmé par le Politique.

Il en découle 2 enseignements clairs :

- Même « communiquée » au travers de différents supports, une stratégie doit être portée sur le terrain, au moment de la réflexion, par des élus légitimes... ce qui repose la question de la disponibilité des élus dans les temps opérationnels.
- La « singularité » de l'action du Pays dans le champ économie – emploi – formation - tourisme n'est pas identifiée, pas plus par les élus que par les techniciens.

Le cadre stratégique alors fixé par le groupe de travail sur la gouvernance et transmis aux groupes de travail thématiques pour faire avancer leurs réflexions était le suivant :

- **Une vision globale de l'économie** : Les actions de développement économique à l'échelle du Pays doivent prendre en compte l'ensemble des dimensions suivantes : l'industrie, l'environnement économique (services aux entreprises), le tourisme, l'agriculture, le commerce et l'artisanat mais aussi les éléments d'économie de proximité (économie résidentielle, services à la personne...) qui contribuent à l'attractivité du territoire
- **Les enjeux du développement économique du Pays qui doivent se retrouver dans les projets d'actions nouvelles** :
 - o solidarité et équilibre territorial
 - o volonté de mutualisation de moyens et d'harmonisation des interventions
- **4 axes fléchés comme essentiels** :
 - o La prise en compte de l'innovation
 - o L'adaptation aux nouveaux modes de consommation
 - o Le renforcement des liens avec le monde éducatif et la recherche
 - o La mise en valeur des ressources naturelles du territoire

□

- Une capacité à imaginer et proposer des champs de travail nouveaux

La cohérence entre action économique, emploi et formation n'a pas eu à être argumentée au cours de ces réunions, elle s'est imposée d'elle-même au sein de l'échantillon d'acteurs représentés. Bémol : en l'absence quasi-totale d'entreprises dans ces groupes, cette cohérence doit être réinterrogée.

Les débats, malgré l'expression de jeux d'acteurs et de défense de territoires (surtout dans le groupe Développeurs économiques), ont permis de faire émerger des propositions d'actions. Les actions qui ressortent ne sont pas très innovantes, pas forcément très audacieuses, et dans certains ateliers, leurs bases ont du être « suggérées ». Mais elles sont malgré tout revendiquées et portées par ceux qui les ont développées.

La question de la possibilité de concevoir et mettre en œuvre des actions nouvelles se pose pour toutes les actions imaginées (ou « proposées puis adoptées ») par les groupes de travail. Les membres de ces groupes (parfois « guidés » par les propos de la Mission éco) ont trouvé la solution dans un maillage de leurs propositions avec les actions en cours de négociation sur le CDDRA et/ou avec des actions et outils existants de leur « cadre de travail » (ex. outil SIG du Conseil Général, réseau des Bistrots de Pays...). Ce choix traduit parfaitement leur volonté d'opérationnalité des propositions.

- La mise en évidence d'échelles pertinentes d'action

Pertinence géographique : la dimension Pays d'Ardèche Méridionale est perçue comme pertinente pour la réflexion, pour l'élaboration de démarches, leur financement et le partage d'expériences mais sans surprises elle est souvent inadaptée à une action rapide et orientée terrain. L'identification d'enjeux et besoins communs se fait semble-t-il assez facilement en recoupant les découpages territoriaux des anciens CGD, la cohérence géographique reprenant le dessus sur beaucoup de sujets. Cette approche facilitant les coopérations pilotées par le Pays, elle ne doit pas être éliminée des choix.

Pertinence thématique : le travail des groupes a démontré que les enjeux économie, emploi formation étaient désormais systématiquement liés dans les réflexions. Il a également mis en évidence la facilité de créer un lien identique entre « économie et tourisme » et certainement entre « économie et agriculture » même si ces deux sujets ont une dimension territoriale que l'économie (industrie, commerce et service) dans son acception plus « administrative » n'a pas toujours. Cette « pertinence » ne doit pas être oubliée dans les propositions à venir.

4.2 Proposition d'une nouvelle organisation du fonctionnement et de la gouvernance : l'option de reprise des 3 défis du CDDRA

- Le choix des 3 défis facilitateur de transversalité des actions et « démonstrateur » de la dimension structurante du champ économie emploi formation

Au cours de la seconde session du groupe « Gouvernance » l'information nous a été donnée d'une possibilité de refonte des organes de gouvernance du Pays qui s'inspirerait des 3 défis du CDDRA⁴ :

- Défi 1 pour une gestion solidaire, à long terme et maîtrisée de l'espace ;
- Défi 2 pour une production et une consommation responsable ;
- Défi 3 pour un territoire du vivre ensemble.

Ces 3 enjeux se retrouvent d'évidence dans les réflexions des groupes de travail qui ont conduit à proposer des actions nouvelles à l'échelle pays dans le champ économie emploi formation. Ce niveau de cohérence confirme que leur transposition dans l'organisation de la gouvernance du pays devrait avoir un bon niveau de pertinence.

On retrouve la même cohérence avec la prise en compte des enjeux développement durable. Nous avons complété les fiches actions par une lecture « développement durable » dont la mise en place démontre qu'elle peut devenir assez facilement un outil de gestion et fonctionnement des actions pilotées et suivies par le Pays, aussi bien dans le cadre du CDDRA que dans d'autres champs. Cette lecture se retrouve aussi dans les actions proposées au niveau PNRMA.

Cette refonte des instances, présentée en groupe de travail, est à mettre en parallèle avec le choix désormais entériné de mettre fin à la « mission d'assistance à la prospection et au développement économique » et par la même d'abandonner le fonctionnement de la commission économie.

⁴ Cf. liste développée du programme d'actions CDDRA par défi en annexe

La question de l'outil d'animation et de pilotage économique passe donc désormais par l'élaboration de la nouvelle organisation du Pays tant en matière décisionnelle qu'opérationnelle.

- Un enjeu de sémantique et d'explication

L'établissement de 3 « entités » qui reprennent les titres de ces 3 défis et structurent le nouveau fonctionnement de l'entité Pays présente de nombreux avantages (détaillés ci-dessous) mais devra être précédé d'un choix de communication et de sémantique fort.

Il n'est jamais facile de simplifier une organisation ; le passage d'une dizaine de commissions historiquement installées, conceptuellement faciles à identifier à une organisation en enjeux transverses ne sera pas simple. Ni en interne: besoin d'une argumentation partagée et de l'établissement de nouveaux équilibres politiques; ni en externe.

Ainsi, tout comme il doit exister 3 défis, il pourrait exister 3 « commissions DEF1 ». Cette approche en 3 « commissions DEF1 » internes au Pays permettrait, dans le champ économie emploi formation de répondre à plusieurs questions :

- si l'organisation est modifiée (voir ci-dessous) elle devrait rendre de la disponibilité aux élus en réduisant le nombre actuel de réunions de commissions.
- En affirmant la transversalité des enjeux, elle va permettre de traiter en un seul cadre les points affirmés comme à traiter ensemble. Sur ce sujet la manière dont les groupes de travail ont argumenté les actions à faire émerger est significative/ on y retrouve les 3 défis sans avoir à forcer les classements.
- Un fonctionnement plus léger devrait permettre de rapprocher la réflexion et l'action donc de légitimer le rôle du Pays.

Le pendant de l'opportunité d'une telle organisation réside toutefois dans un certain nombre de risques demeurant lors du passage d'un système à un autre, à savoir :

- Risque de voir les acteurs revenir aux anciens modèles..., rechercher une représentativité sectorielle au sein de chaque « commission DEF1 » et reconstituer dans chacun des 3 défis les anciennes zones de prérogatives
- Risque de « perdre » un certain nombre de partenaires ou d'élus qui disent tous avoir eu bien du mal à comprendre les rouages du Pays.

Et cette approche nouvelle en 3 « commissions DEF1 » nécessitera la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, aussi bien opérationnel que stratégique.

4.3 Une proposition de fonctionnement

Le fonctionnement des instances du pays doit prendre en compte 2 objectifs :

- Rendre de la disponibilité aux élus pour leur permettre d'être de nouveau plus présents dans les cercles et groupes qui agissent sur le territoire, est
 - l'une des priorités dessinée lors de l'enquête initiale,
 - l'une des demandes des techniciens lors des ateliers
 - et l'une des préoccupations du groupe Gouvernance.
- Redonner de la place à la réflexion stratégique, notamment pour pouvoir « absorber » convenablement la réforme des collectivités à venir

- Equilibrer réflexion stratégique/ prospective et suivi de l'action

Même si le nombre d'actions et de domaines fléchés par le futur CDDRA est beaucoup plus réduit que dans la version précédente, le suivi des actions restera l'un des facteurs les plus importants dans la charge d'emploi du temps des élus et des techniciens. L'un des enjeux de la nouvelle gouvernance sera de redonner un peu de capacité d'engagement, notamment dans les réflexions stratégiques sans réserver à certains l'une ou l'autre des tâches. Cette préoccupation déborde le seul champ de l'action économique, même élargi.

Le modèle proposé pourrait prendre en compte, au dessous du niveau présidence, la création de 3 « commissions DEFI » au sein desquelles deux élus référents se partagent les tâches de suivi des dossiers et de réflexion stratégique, suivant un système tournant par semestre.

Tous les 6 mois l'ensemble de cet exécutif (président + 6 élus référents/3*2) partage les enjeux pratiques et les réflexions stratégiques sur l'ensemble des dossiers.

Au sein de chaque entité, la gestion technique des dossiers s'organise de manière plus classique. Tous les ans, au cours d'un forum Pays, l'ensemble de ces questions et actions est mis en échanges et débattu.

Proposition d'organisation des instances dirigeantes

- **Niveau stratégique et décisionnel**

Privilégier des séquences de réflexions prospectives et stratégiques : 1 à 2 séminaires /an (dont l'AG) au niveau du Bureau des élus (7 membres : Président et 6 vice-présidents)

- **Niveau opérationnel**

Suggestion de constituer **Un binôme** de Vice-présidents par commission DEFI

Rythme de 3 à 6 réunions / an à l'initiative des responsables des commissions DEFI

Proposition d'une Articulation du niveau opérationnel « politique » avec le niveau opérationnel « technique » à dupliquer sur les 3 défis

- | ➤ Niveau | Politique | Technique |
|----------|----------------|---|
| DEFI : | Binôme de V-Pt | 1^{er} cercle d'opérateurs techniques permanents (PNR, CG, consulaires, développ. éco CC...) |
| | + autres élus | 2 nd cercle d'opérateurs thématiques cooptés (Tourisme, Habitat, Energie...) |

- Apporter une réponse à la question de « l'outil » de pilotage et d'animation économique du territoire

L'enquête, tout comme la tenue des groupes de travail ont permis de confirmer l'intérêt des différents acteurs pour une action économique à l'échelle du Pays. La « Mission d'assistance » semble marquée par une image très étendue et par un positionnement flou, notamment par rapport à l'actuelle commission économie. Par contre, la nécessité de travailler un champ économique élargi, de le faire en transverse et d'avoir sur des projets concrets une capacité d'animation voir de pilotage (même si ce terme froisse un peu certains) est affirmée clairement, notamment lorsqu'il s'agit de faire passer de bonnes pratiques d'un domaine à un autre.

Le Pays, à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle gouvernance, aura à affirmer la dimension économique élargie de sa stratégie et à le faire au sein des 3 commissions DEFI à créer. La notion d'action économique devient transverse, prioritaire par rapport à d'autres actions et se trouve de facto devenir le principal bras armé d'une gouvernance resserrée.

Ce bras armé peut être un « service » du Pays,

- doté d'une capacité de pilotage, notamment dans le champ des réflexions stratégiques initiées par les élus des 3 commissions DEFI ;
- et d'une capacité d'action ou d'initiation d'actions sur un certain nombre de missions nouvelles initiées par le Pays en lien avec les communautés de communes

Les actions de communication pourraient également entrer dans son champ de responsabilité.

Dans l'hypothèse de ce « bras armé » du Pays dans le champ économique élargi, la question des moyens techniques et humains se pose immédiatement.

La création d'une pratique d'actualisation permanente de la stratégie couplée à celle d'une nouvelle structure capable d'initier des projets répondraient parfaitement au besoin de voir le Pays affirmer une stratégie propre et le faire par l'action.

4.4 Stratégie du Pays vs Stratégie perçue du CDDRA

La stratégie est perçue sur le terrain au travers des actions. C'est le « revers » du choix d'actions Pays en phase avec les grandes orientations régionales structurantes pour la négociation du CDDRA : la stratégie du Pays (essentiellement lue au travers de ses actions) est perçue comme « guidée ». Le travail des groupes a démontré (voir ci-dessus) la capacité des acteurs du territoire à imaginer des actions nouvelles, partagées et revendiquées comme collectives « Ardèche méridionale ». Mais toujours avec le doute de pouvoir les mettre en œuvre. Pour faciliter la « démonstration » le biais d'un rattachement de ces actions à des volets d'actions proposées au niveau du futur CDDRA a été une bonne solution d'opportunité, mais certainement pas suffisante dans le temps.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance du Pays avec les deux fonctions proposées de pilotage technique et de réflexion stratégique « permanente » ne pourra trouver sa crédibilité que si le Pays dispose d'une capacité d'affirmation de choix nouveaux au travers de financement d'actions nouvelles. Le fait d'avoir prévu, dans le cadre du prochain CDDRA : « Une part restant à affecter sur des actions innovantes / nouvelles calibrée à hauteur de 10 % de l'enveloppe régionale, soit 1 417 996 € (avec délai de carence de 3 ans pour la mobiliser, notamment pour tenir compte de l'entrée en vigueur de la réforme des collectivités et pour intégrer les dispositions de la future délibération - cadre « CDDRA » de la Région) » permettra de faciliter le passage vers un rôle plus affirmé du Pays dans l'action sur le territoire de l'Ardèche Méridionale. Ce qui ne dispensera pas, sous effet de la mise en place de la réforme territoriale, de rechercher de nouveaux moyens d'action.

Cette « disponibilité de moyens » recoupe précisément la proposition de mise en place d'une pratique de réflexion stratégique permanente et d'action labellisée Pays évoquée plus haut.

4.5 Une nouvelle approche de l'action économie emploi formation du Pays

- Prendre en compte la convergence des attentes

Du côté des communautés de communes, cette démarche (enquête puis déroulement des groupes de travail) a permis de mettre en évidence les attentes des communautés de communes, et notamment de celles qui se sentent un peu marginalisées dans la stratégie de développement du pays, pour une capacité de réponse du Pays à leurs besoins en matière de développement économique (voir fiche action n°2).

Les autres communautés de communes, même si elles rappellent que les besoins ne sont pas les mêmes suivant les différentes composantes du territoire, ont conscience de l'intérêt des actions communes à l'échelle pays (démonstrées ces dernières années par les actions pépinière, Zones d'activités mutualisées etc.) et de la nécessité de partager une compréhension des enjeux et l'expertise des actions (fiche action n°3 sur le foncier immobilier).

Trois arguments peuvent être développés et mis en perspective avec la nécessaire anticipation de la réforme des collectivités :

- la raréfaction des moyens
- la nécessité de raisonner sur un territoire large (enjeu fiche action N°1 veille, observation, offre de services aux entreprises)
- la nécessaire mise en cohérence avec les actions déjà existantes (actions croisées avec le CG 07, la MDEF, le PNRMA...) et d'élargissement de la vision de l'action économique

Du côté des développeurs économiques et permanents des divers territoires et organismes, l'intérêt pour, a minima une amplification du travail en réseau (actuellement esquissée par le fonctionnement des réseaux PACE et CREFIL dont la mission est en premier lieu centrée sur la création reprise d'entreprises), au plus une organisation en réseau plus outillée et structurée (voir fiche action n°1, 2 et 3).

Enfin, la convergence permanente entre les questions de développement économique et les enjeux d'emploi formation, doit amener à penser des coopérations très étroites entre l'action éco du Pays et la MDEF. L'illustration en est faite dans les réflexions transposées par les fiches actions 1, 4, 5 et 8.

Il résulte de ce constat le fait que le Pays, dans le prolongement de la mission actuelle, et même si il veut « *garder à l'esprit que la compétence économique est exercée par les communautés de communes* » **doit se doter d'un outil d'action et de réflexion dans un champ économique élargi pour répondre aux attentes des territoires.**

- Prendre en compte un contexte organisationnel nouveau en lien avec les partenaires

L'action économique / emploi formation du pays prendra en compte différents éléments nouveaux

- l'option de modification de fonctionnement des instances du Pays qui prend comme référence des enjeux transversaux (les thèmes des 3 défis qui structurent le projet de CDDRA)
- l'optimisation de la convention d'articulation « territoire Parc / Pays »
- l'affirmation de coopération plus étroite avec la MDEF, le CG 07, ainsi que les organisations consulaires, les espaces Région RA, la DIRECCTE...
- la nécessité d'avoir en permanence un regard prospectif et un souci d'actualisation de la stratégie, aussi bien au niveau pays qu'au niveau des communautés de communes.

Ces différents éléments amènent à penser un outil d'action économique du Pays qui dépasse les limites classiques de l'économie, englobe l'emploi/ formation et fasse part à 2 enjeux présentés comme directement connexes : l'agriculture et le tourisme.

- La réponse en termes de services

L'outil d'action économique élargie du Pays devra donc avoir une capacité de vue générale sur les enjeux concernant l'économie, être l'une des composantes de l'action économique sur ce territoire, donc **partager le pilotage des actions opérationnelles avec le PNRMA (convention d'articulation) mais aussi avec d'autres entités** (MDEF, CG 07... et communautés de communes) dans une volonté de faire jouer la subsidiarité à tous les niveaux.

L'outil d'action économique devra donc, en restant très proche du suivi et de l'accompagnement des actions initiées dans le cadre du CDDRA :

- disposer de compétences propres (animation de réseaux, d'actions demandées par certaines Communautés de communes..., montage d'actions Pays sur des compétences dont seul le Pays aura les moyens de se doter...)
- être capable de contribuer à des actions dont le pilotage (choix de subsidiarité) peut être confié à d'autres structures.
- avoir en permanence cette double approche action/ réflexion stratégique attendue dans la nouvelle organisation du Pays.
- et bien entendu poursuivre les actions « Pays » type pépinières sur lesquelles la légitimité du Pays s'est installée.

Cet élargissement de missions devra nécessairement s'accompagner d'un renforcement d'équipe et de la mise en place très rapide de conventions de coopération entre le Pays et les divers acteurs disposant de compétences dont la mutualisation serait utile aux Communautés de communes et au Pays.

- Les pistes d'action : un service économie / emploi Formation

Pour prendre en compte ces nouvelles contraintes et prendre une place pertinente parmi les autres acteurs du territoire, cet outil d'action économique du Pays devra :

- rester en phase avec les attentes des communautés de communes et des entreprises⁵ (approche économique élargie),
- s'appuyer sur les compétences existantes et se doter des compétences complémentaires nécessaires à la coordination et aux actions nouvelles,
- avoir avec les autres organismes (Communautés de communes, MDEF, CCI... etc) des conventions permettant d'utiliser ponctuellement ou régulièrement des compétences et outils notamment pour répondre à des demandes de communautés de communes.

Le Pays devra mettre en place rapidement un outil qui réponde à ces attentes.

Nous préconisons la création d'un service économie/emploi formation

La formule d'un service économie/ emploi formation permettrait de :

- mettre en place ces 8 actions nouvelles et en faire une préfiguration expérimentation d'une action élargie du Pays ; l'action proposée sur les enjeux de mobilités nouvelles sur le territoire permettra d'ouvrir encore le champ de l'approche économique
- renforcer l'équipe interne pour assurer les nouvelles missions et le suivi des actions de préfiguration
- passer les conventions de coopérations nécessaires et de poursuivre sur la voie d'une reconnaissance du Pays dans ce champ de l'action économique élargie.

Cette première étape passera aussi par une réflexion sur la manière dont ce service nouveau sera doté de moyens et par une réflexion partagée avec la MDEF dont la position devient centrale sur ce sujet.

De manière générale cette nouvelle configuration sera affichée comme transitoire et expérimentale ; la mise en place des actions proposées dans le cadre notre mission permettra d'ajuster le fond (missions, compétences...) et la forme (dimensionnement des moyens, conventions...).

Cette phase de transition pourrait ainsi être envisagée **au maximum** jusqu'à atteinte du délai de carence de 3 ans qui permettra de mobiliser la part restant à affecter sur des actions innovantes / nouvelles calibrée (à hauteur de 10 % de l'enveloppe régionale) notamment en vue de tenir compte de l'entrée en vigueur de la réforme des collectivités et pour intégrer les dispositions de la future délibération - cadre « CDDRA » de la Région.

Nous préconisons une évaluation au fil de l'eau de cette nouvelle organisation, évaluation qui a d'ailleurs été imaginée par les partenaires qui ont produit les propositions de fiches action.

⁵ D'où la nécessité d'identifier et d'actualiser ces besoins (cf. fiche action N°1)

Annexe 1 - Liste des participants aux réunions des groupes de travail⁶ :

○ **1^{ère} session - mise en réseau des développeurs économiques**

Yves RIEU	Délégué de la CDC des Gorges de l'Ardèche
Estelle AUDUC	Animatrice ORC
Bérangère BASTIDE	Directrice CDC des Gorges de l'Ardèche
Valérie CHANEAC	Chargée de Mission économie CDC du Pays Aubenas – Vals
Jérôme CLAUDE	Chargé de mission développement économique et touristique, CDC de Berg & Coiron
Marie-Jeanne COSSE	Animatrice ORC
Eléonore COSTE	MDEF
Christophe DEVENNE	CTEF
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation – Pays de l'A.M
Lucie FARGIER	Chargée de mission économie CDC du Vinobre
Elisa JAFFRENOU	Chargé de mission Programme Leader "Vivre et créer dans les Monts d'Ardèche"
Stéphanie JOLIVET	Animatrice ORC
Nathalie JUMEAU	Secrétaire – Chargée de mission CDC Pays de Jales
Pierre NIVON	Ardèche Développement
Isabelle PINEDE	Directrice CDC Val de Ligne
Denis ROTIVAL	DIRECCTE
Isabelle SAINT-HILARY	Directrice CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises
Roméo SULLY	Animateur de la PFIL ASI

○ **2^{nde} session - mise en réseau des développeurs économiques**

Bérangère BASTIDE	Directrice CDC des Gorges de l'Ardèche
Katia CHABAL	Chargée de mission développement éco CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
Valérie CHANEAC	Chargée de Mission économie CDC du Pays Aubenas – Vals
Jérôme CLAUDE	Chargé de mission développement économique et touristique, CDC de Berg & Coiron
Eléonore COSTE	MDEF
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation– Pays de l'A.M
Pierre NIVON	Ardèche Développement
Isabelle PINEDE	Directrice CDC Val de Ligne
Denis ROTIVAL	DIRECCTE
Roméo SULLY	Animateur de la PFIL ASI

○ **1^{ère} session – tourisme et économie**

Jean Marie KNOCKAERT	Délégué CDC du Val de Ligne
Hubert LEPOITEVIN	Délégué CDC Beaume Drobie
Maryline BERNARD	Directrice Office intercommunal de Tourisme Beaume Drobie
Jérôme CLAUDE,	Chargé de mission développement économique et touristique, CDC de Berg & Coiron
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation– Pays de l'A.M
Laurence FANGET	Chargée de projet emploi-formation "Grand projet Grotte Chauvet" à la MDEF
Hélène GRAILLAT	Chargée de mission Tourisme - Pays de l'A.M
Elisabeth DELAYGUE	Maison de la saisonnalité
Monsieur ROUX	Hôtel Le Tanargue – Valgorge

○ **2^{nde} session – tourisme et économie**

Maryline BERNARD	Directrice Office intercommunal de Tourisme Beaume Drobie
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation– Pays de l'A.M
Laurence FANGET	Chargée de projet emploi-formation "Grand projet Grotte Chauvet" à la MDEF
Hélène GRAILLAT	Chargée de mission Tourisme - Pays de l'A.M
Elisabeth DELAYGUE	Maison de la saisonnalité

⁶ Cette liste ne tient pas compte des « excusés »

○ **1^{ère} session – accueil des nouveaux arrivants**

Philippe FAURE	Président CDC Cévennes Vivaraises
Max LADET	Vice Président CDC. des Sources de l'Ardèche
Isabelle LE NUZ	Site de proximité AMESUD
Elisa JAFFRENNOU	Chargée de mission Leader – PNR des Monts d'Ardèche
Cécile LUCSKO	Chargée de mission Pays de l'Ardèche Méridionale
Jessika GARTSKA	Chargée de mission MDEF

○ **2^{nde} session – accueil des nouveaux arrivants**

Elisa JAFFRENNOU	Chargée de mission Leader – PNR des Monts d'Ardèche
Cécile LUCSKO	Chargée de mission Pays de l'Ardèche Méridionale
Jessika GARTSKA	Chargée de mission MDEF
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation – Pays de l'A.M

○ **1^{ère} session – gouvernance sur l'action économique – emploi – formation**

Georges FANGIER	Président du SYMPAM
Pierre MANENT	Communauté de communes du Vinobre
Maryse RABIER	Présidente de la MDEF de l'Ardèche Méridionale
Robert ROUX	Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals
Bruno ACH	Directeur de la MDEF de l'Ardèche Méridionale
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation – Pays de l'A.M

○ **2^{nde} session – gouvernance sur l'action économique – emploi – formation**

Georges FANGIER	Président du SYMPAM
Bruno ACH	Directeur de la MDEF de l'Ardèche Méridionale
Nicolas DUPUY	Chargé de mission environnement économique/emploi-formation – Pays de l'A.M
Guy TREMBLEY	Directeur du SYMPAM

Annexe 2 - Détail des actions CDDRA potentiellement activables sur la fiche action N°8

Sur l'enjeu logement :

- 3.2 Soutien aux acquisitions foncières hors PSADER
- 25 Soutien à la production / réhabilitation de logements spécifiques
- 26 Consolidation de l'offre locative à l'année
- 18 Confortation de l'offre d'hébergements à l'année (Hébergements de groupe, hôtellerie familiale)

Sur le recrutement et la création d'activité :

- 11.1 Appui à la Création groupements d'employeurs (Ligne directe)
- 14.1 Animation mutualisée des pépinières d'entreprises à partir de l'Espelidou
- 14.2 Animation ASI
- 14.3 Prolongement des animations ORC/OUC
- 14.4 Animation de la couveuse d'entreprises métiers de l' « image » (GPRA ?)
- 15.2 Confortation de l'offre immobilière d'activités
- 21 Etudes de détection des potentiels d'implantation d'activités nouvelles
- 22 Renforcement de l'économie agricole et sylvicole
- 16.3 Appui à l'émergence de régies de services / comités inter entreprises / groupements d'achats

Sur la formation :

- 11.2 Structuration de parcours personnalisés pour les pluriactifs (Lignes directes)
- 12.2 Abondement d'un fonds complémentaire d'accès à la formation de type « Bourse Mobilité »
- 12.4 Facilitation de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
- 12.5 Animation Securise'RA et Gestion territoriale des emplois et des compétences
- 12.6 Mise en place d'un dispositif global d'accueil des nouveaux actifs
- 17.4 Structuration d'une destination touristique adaptée à tous
- 19.1 Soutien à l'animation et aux actions collectives des 2 TACT « nouvelle génération »

Sur l'accessibilité du territoire

- 9.3 Structuration de réseaux de transport collectif / à la demande
- 9.4 Mise en place d'infrastructure / équipements favorisant les modes doux / lents (voies vertes / véloroutes / vélorail, TTAM, ...)

Eléments généraux d'attractivité du territoire :

- 15.3 Aménagements publics valorisant l'environnement commercial et artisanal de proximité
- 23 Consolidation de la « convivialité de proximité »
- 27 Confortation du maillage territorial des lieux d'accueil culturel
- 28 Soutien à la création et à la diffusion artistique
- 29 Création d'un pôle de valorisation économique / éducative / professionnelle des savoir-faire et patrimoines locaux
- 30 Valorisation des loisirs de pleine nature

Annexe 3 – Programme d'actions CDDRA par défi

Défi 1 : Pour une gestion solidaire, à long terme et maîtrisée de l'espace

- **Objectif 1** : Favoriser une approche prospective et partagée de l'utilisation du foncier
 - Action 1 : Outiller la phase d'élaboration « SCOT »
 - Action 2 : Mise en place d'un observatoire de l'espace, du foncier et de l'habitat
 - Action 3 : Appui à la constitution de réserves foncières sur les secteurs à enjeu
- **Objectif 2** : Viser une gestion pérenne et innovante des déchets
 - Action 4 : Conduite d'une mission d'expertise relative à la conception d'un système de traitement des déchets ultimes adapté au contexte territorial
 - Action 5 : Développement d'une filière de collecte / valorisation des déchets professionnels
- **Objectif 3** : Encourager une gestion équilibrée des paysages et des ressources naturelles
 - Action 6 : Mise en œuvre d'un plan de gestion pérenne de la ressource « eau »
 - Action 7 : Gestion concertée et durable des espaces naturels et des ressources (PSADER)
 - Action 8 : Facilitation de l'intégration des enjeux « climat - énergie » (dont énergies renouvelables)
- **Objectif 4** : Promouvoir une mobilité, conciliant meilleure accessibilité, inter-modalité et qualité environnementale
 - Action 9 : Elaboration / mise en œuvre d'un schéma territorial de développement des modes doux / collectifs de transport

Défi 2 : Pour une production et une consommation responsable

- **Objectif 5** : Promouvoir une gestion territoriale des emplois et des compétences à l'échelle Pays
 - Action 10 : Education permanente au DD hors animation (incluant la dimension « centre de ressources »)
 - Action 11 : Mise en place d'un dispositif de gestion durable de la pluriactivité et de la saisonnalité
 - Action 12 : Appui à la mise en œuvre du plan d'actions «2011 - 2014» de la MDEF
 - Action 13 : Construction d'un nouveau Lycée Général et Polyvalent sur le territoire
- **Objectif 6** : Structurer une offre d'accueil d'activités de qualité
 - Action 14 : Mise en place d'un dispositif d'animation économique mutualisé à l'échelle du Pays
 - Action 15 : Création d'une offre d'accueil d'activités adaptée et de qualité
 - Action 16 : Développement des services aux entreprises et aux salariés
- **Objectif 7** : Promouvoir une gestion raisonnée de l'activité touristique
 - Action 17 : Développement des activités de découverte hors saison en lien avec les spécificités du territoire
 - Action 18 : Confortation de l'offre d'hébergement à l'année
 - Action 19 : Structuration / professionnalisation des acteurs
- **Objectif 8** : Promouvoir l'économie de proximité et des solidarités entre territoires / filières
 - Action 20 : Mise en œuvre du plan de développement économique des métiers d'art
 - Action 21 : Etudes de détection des potentiels d'implantation d'activités nouvelles
 - Action 22 : Renforcement de l'économie agricole et sylvicole (PSADER)

Défi 3 : Pour un territoire du vivre ensemble

- **Objectif 9** : Renforcer la cohésion sociale, notamment par le maintien d'une offre de services de qualité, sur l'ensemble du territoire et accessible à tous
 - Action 23 : Consolidation de la « convivialité de proximité »
 - Action 24 : Création / confortation d'équipements sportifs structurants dans les zones déficitaires
- **Objectif 10** : Requalifier le parc de logements existant et favoriser l'émergence de nouveaux modes d'habitat
 - Action 25 : Soutien à la production / réhabilitation de logements spécifiques
 - Action 26 : Consolidation de l'offre locative à l'année
- **Objectif 11** : Accompagner le développement de la culture pour tous
 - Action 27 : Confortation du maillage territorial des lieux d'accueil culturel
 - Action 28 : Soutien à la création et à la diffusion artistique
- **Objectif 12** : Valoriser les spécificités patrimoniales, humaines et sportives du territoire
 - Action 29 : Création d'un pôle de valorisation économique / éducative / professionnelle des savoir-faire et patrimoines locaux
 - Action 30 : Valorisation des loisirs de pleine nature
- **Objectif 13** : *Animer, coordonner, gérer, partager et évaluer le projet de territoire*
 - Action 31 : Optimisation de la mise en œuvre du CDDRA